



2025

Rapport de gestion



BCN

L'Etat de Neuchâtel garantit les engagements de la BCN

Photos

Images extraites du long métrage « Le Lac »
de Fabrice Aragno, sortie mars 2026 © Casa Azul Films

Graphisme

Agence NEUE

Impression

Imprimerie Baillod

Rapport de gestion Sommaire

2025

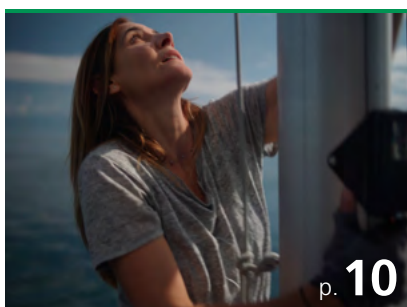
01 Introduction



p. **02**

Chiffres-clés	04
En un clin d'œil	05
Message du Président et du Directeur général	07

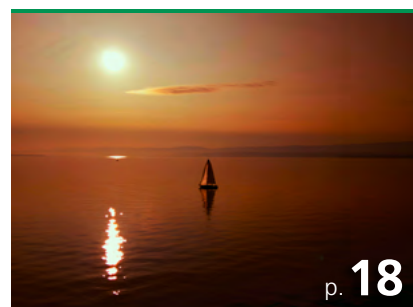
02 Revue 2025



p. **10**

Introduction	12
Revue de l'année 2025	13
Perspectives pour 2026	16

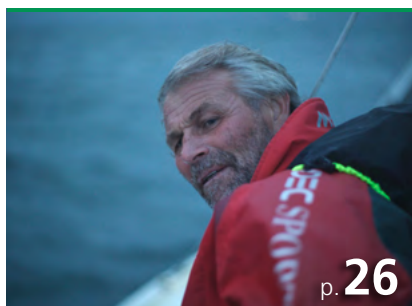
03 Portrait



p. **18**

Introduction	20
Mission & vision	21
Valeurs & éthique	22
Ancrée dans la région	24
◀ A votre service	24
◀ Adresses	25

04 Gouvernance d'entreprise



p. **26**

Missions et structure de la Banque Cantonale Neuchâteloise	28
Structure du capital	28
Conseil d'administration	28
Direction	36
Rémunération, participations et prêts	41
Organe de révision	41
Politique d'information	41

05 Exercice annuel



p. **42**

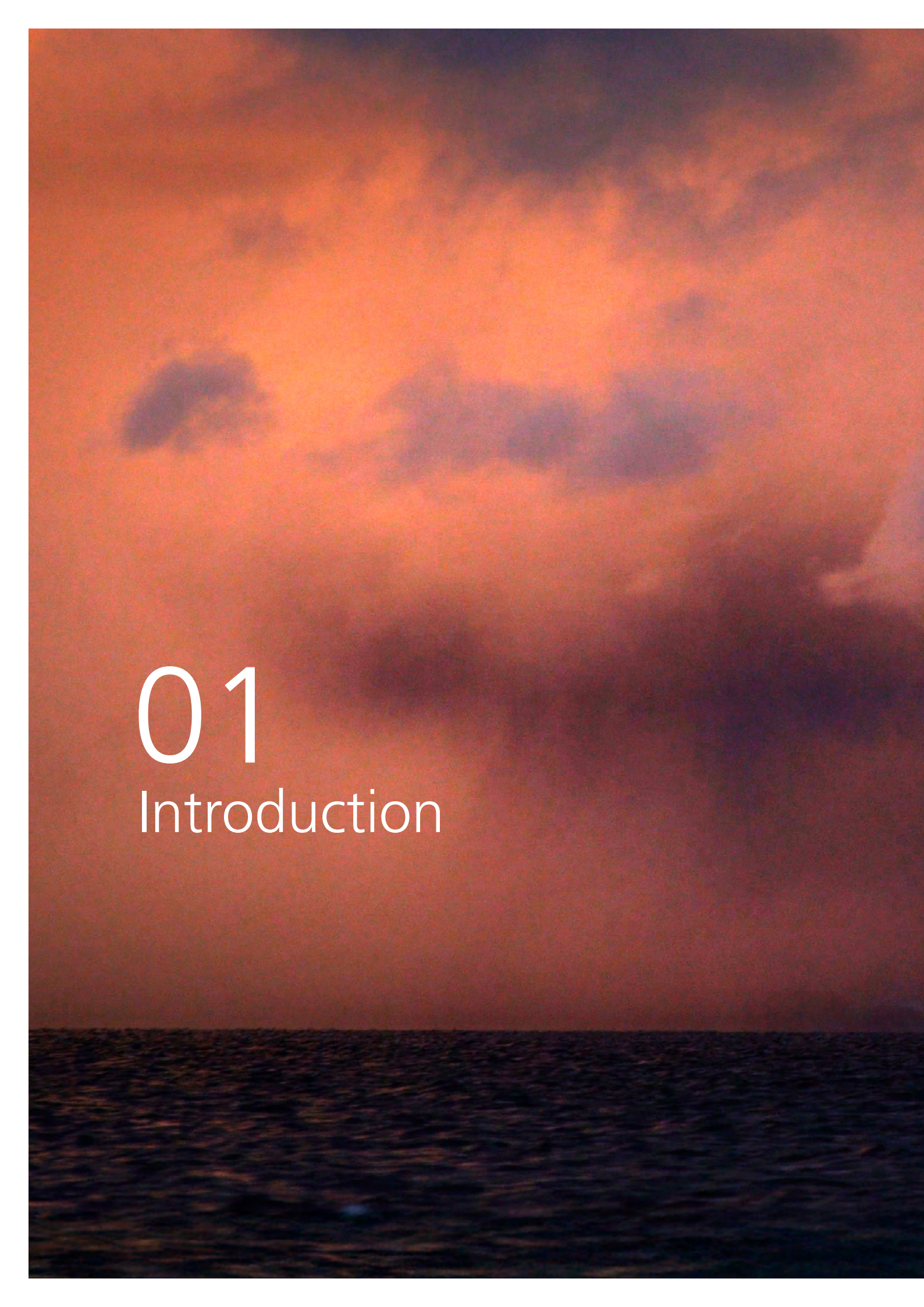
Comptes annuels	44
Annexe aux comptes annuels 2025	48
Informations se rapportant au bilan	58
Informations se rapportant aux opérations hors bilan	65
Informations se rapportant au compte de résultat	66

06 Rapport de l'organe de révision



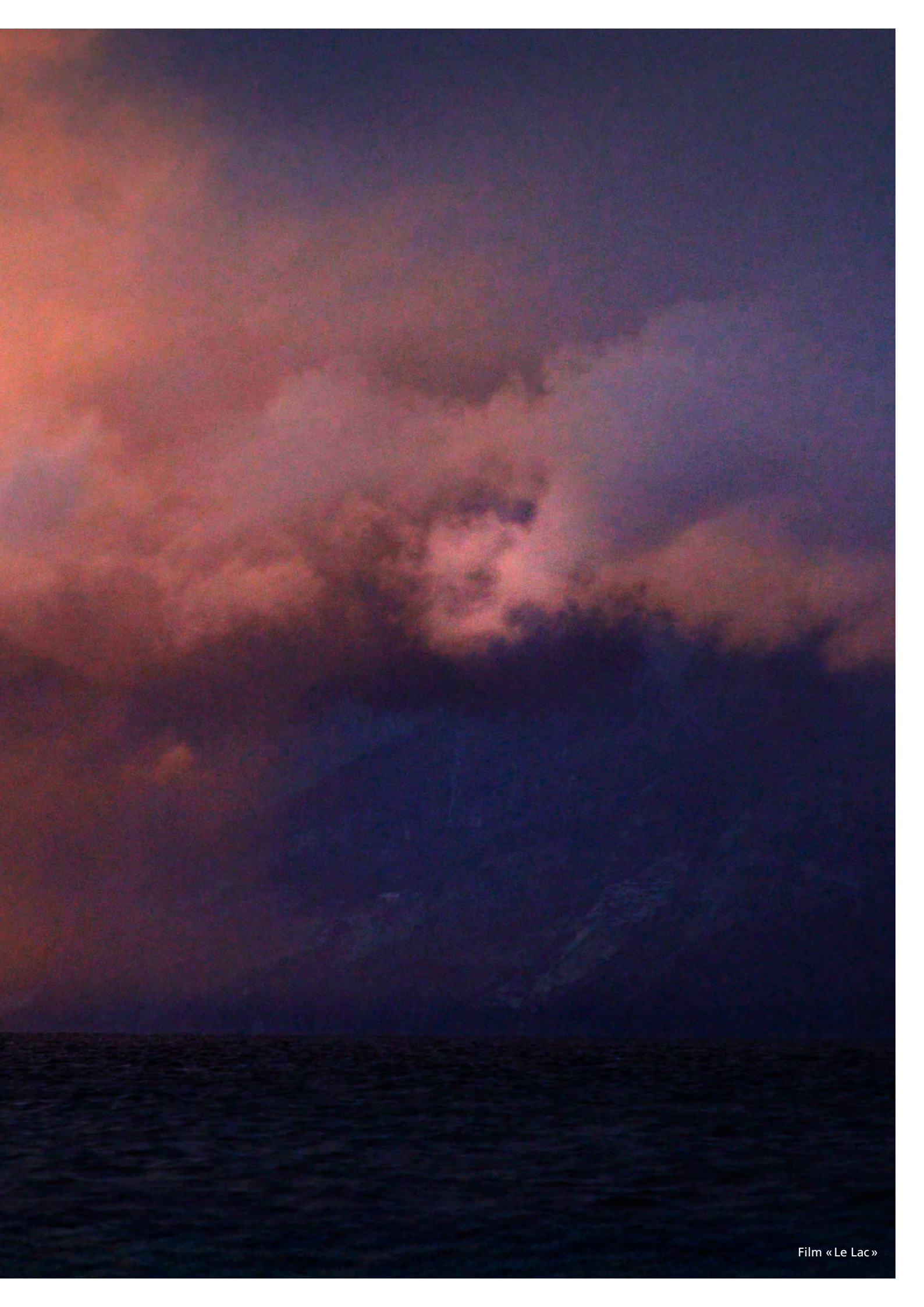
p. **68**

Rapport de l'organe de révision	70
---------------------------------	-----------



01

Introduction



143^e rapport de gestion

Chiffres-clés

	en millions CHF	2025	2024	Evolution en % *
Bilan				
Somme du bilan		12'425	12'019	3,4%
Prêts à la clientèle		9'583	9'154	4,7%
Avoirs de la clientèle		7'209	6'592	9,4%
Fonds propres (après emploi du bénéfice)		1'048	1'062	-1,3%
Ratio CET1 (fonds propres de base durs)		19,6	21,8	-10,1%
Produits et charges				
Opérations d'intérêts		122'742	132'604	-7,4%
Opérations de commissions et des prestations de service		32'135	31'380	2,4%
Opérations de négoce		12'709	14'192	-10,4%
Autres résultats ordinaires		3'901	2'224	75,4%
Charges		87'972	78'245	12,4%
Résultats				
Produits		169'870	174'079	-2,4%
Résultat opérationnel		78'559	96'343	-18,5%
Bénéfice de l'exercice		54'182	54'230	-0,1%
Répartition du bénéfice				
Rémunération totale à l'Etat de Neuchâtel		35'000	35'000	0,0%
dont intérêt sur capital de dotation CHF 100'000 à 5%		5'000	5'000	0,0%
Attribution en fonds propres		45'882	61'480	-25,4%
Rentabilité				
Rentabilité opérationnelle des fonds propres		7,5	9,1	-1,6
Ratio coûts/revenus		51,3	43,4	7,9
Notre présence				
Nombre de points de vente		11	11	0
Nombre de bancomats et d'appareils de versement		43	46	-3
Evolution du personnel				
Nombre de collaboratrices et collaborateurs		342	321	21
Nombre de postes de travail à 100%		308,5	289,6	18,9
Nombre d'apprenti-e-s		23	22	1

* Dans ce tableau et les suivants, les évolutions en % sont toujours calculées sur les chiffres non arrondis, ce qui explique certaines différences avec les valeurs arrondies présentées dans les colonnes précédentes.

En un clin d'œil

CHF 12'425 millions

Somme du bilan

+3,4%



CHF 54,2 millions

Bénéfice
de l'exercice

-0,1%



CHF 35 millions

Rémunération
de l'Etat

+0,0%



CHF 7'209 millions

Avoirs de
la clientèle

+9,4%



CHF 1'048 millions

Fonds propres

-1,3%



CHF 8'747 millions

Hypothèques

+2,8%





Pierre-Alain Leuenberger
Directeur général

Jean Studer
Président du Conseil d'administration

Message du Président et du Directeur général

Chères Neuchâteloises, chers Neuchâtelois,
Chères clientes, chers clients,

En 2025, une croissance modérée et des équilibres encore fragiles ont marqué l'économie mondiale. Même si les incertitudes géopolitiques et commerciales ont continué de peser sur les échanges internationaux, le ralentissement de l'inflation dans les principaux marchés a permis une stabilisation graduelle des politiques monétaires.

Nous pouvons souligner la résilience économique et la dynamique des marchés portée par l'intelligence artificielle, après un coup de chaud provoqué par l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche. L'or porte au mieux son titre de valeur refuge et a atteint l'an dernier un cours record à plus de 4500 dollars l'once.

Après avoir fortement abaissé son taux directeur en 2024, la Banque nationale suisse (BNS) l'a finalement amené à 0% en juin et a confirmé le statu quo en décembre. Le ralentissement inattendu de l'inflation (0,1% en octobre et 0% en novembre) n'a pas suffi à remettre en question la position attentiste tenue depuis le début de l'été dernier.

La force du franc et l'introduction des droits de douane accrus sur les exportations suisses, annoncés par les Etats-Unis à 39%, placent la Suisse, et particulièrement le canton de Neuchâtel, dans une phase de forte tension. Ces surtaxes substantielles ont pesé sur la compétitivité des produits helvétiques, engendrant un grand nombre d'incertitudes. Les négociations ont finalement permis d'aboutir en novembre à une déclaration d'intention réduisant les surtaxes au niveau des principaux concurrents de nos exportateurs. L'exercice 2025 aura vu un recours important aux réductions des horaires de travail, accompagné d'une augmentation du taux de chômage dans le canton. Les effets de cette conjoncture difficile sont restés limités grâce à la capacité d'adaptation des acteurs économiques et à l'innovation.

« Le ralentissement de l'inflation
dans les principaux marchés a
permis une stabilisation graduelle
des politiques monétaires. »

Pierre-Alain Leuenberger

Après deux années très favorables, la Banque Cantonale Neuchâteloise a ainsi navigué dans un paysage financier moins avantageux en 2025, avec des pressions sur les taux d'intérêt, qui ont pesé sur ses résultats. Les impacts sont toutefois mesurés grâce à une excellente performance commerciale. Alors que les volumes de financements ont enregistré une croissance significative, les solutions de placement offertes à la clientèle ont été fortement sollicitées.

Fidèle à son ancrage territorial et à sa volonté d'assurer une présence au sein de toutes les régions du canton, la BCN a célébré la réouverture du centre de conseils du Landeron dans un écrin entièrement rénové. Cet espace modernisé propose des services bancaires physiques et numériques, en veillant à conserver un lien privilégié avec la clientèle et la population neuchâteloise. Une nouvelle application mobile permettant l'accès à ses comptes en toute autonomie a été déployée dès la fin de l'été. Elle comptait déjà près de trente mille utilisatrices et utilisateurs à la fin de l'année.

L'exercice 2025 a été marqué par deux mesures extraordinaires, rendues possibles par une très bonne santé financière de l'établissement et sa volonté de faire participer des parties

prenantes essentielles à ce succès. Tout d'abord, une contribution extraordinaire de CHF 60 millions a été apportée au canton de Neuchâtel, avec la résolution de participer de façon décisive à la réalisation de deux projets d'infrastructures porteurs d'avenir: le nouveau bâtiment de l'université en ville de Neuchâtel, ainsi que la rénovation de l'ancienne école d'ingénieurs au Locle. Ensuite, en remerciement pour son attachement à notre institution, la clientèle a été invitée à notre Tablee par la remise d'un bon, à faire valoir dans un restaurant du canton, soutenant au passage une branche économique qui ne s'est pas encore pleinement relevée de la pandémie de Covid-19.

Indépendamment de ces mesures extraordinaires, les autres engagements pris en faveur du sport, de la culture, de la formation ou de la vie associative ont été maintenus. C'est désormais pour la troisième année consécutive que ces aspects sont détaillés dans un rapport de responsabilité sociétale d'entreprise, parmi de nombreux autres éléments en lien avec le développement durable, la gouvernance et la mesure des impacts environnementaux et sociaux de notre activité. Ce rapport fait l'objet d'une publication spécifique à paraître fin avril.

« L'exercice 2025 a été marqué par deux mesures extraordinaires, rendues possibles par une très bonne santé financière de l'établissement et sa volonté de faire participer des parties prenantes essentielles à ce succès. »

Jean Studer

La BCN boucle l'année 2025 avec un bénéfice de l'exercice de CHF 54,2 millions et une contribution ordinaire de la banque à l'Etat de CHF 35 millions qui vient s'ajouter à la contribution extraordinaire de CHF 60 millions évoquée plus haut. Cela représente un montant de près de CHF 530 par habitante et habitant du canton.

Le thème visuel de la présente publication reprend quelques-unes des images du long métrage « Le Lac » du réalisateur neuchâtelois Fabrice Aragno. Soutenue par la Fondation culturelle de la BCN, cette production porte à l'écran Bernard Stamm et Clotilde Courau et a été présentée en première mondiale au Festival de Locarno 2025 en compétition internationale. Elle y a remporté le Premier Prix du Junior Jury, une mention spéciale du Jury Œcuménique et le Boccacino d'oro de la meilleure réalisation. Et heureux concours de circonstances, ce rapport paraît dans le sillage de la sortie en salle du film le 25 mars.

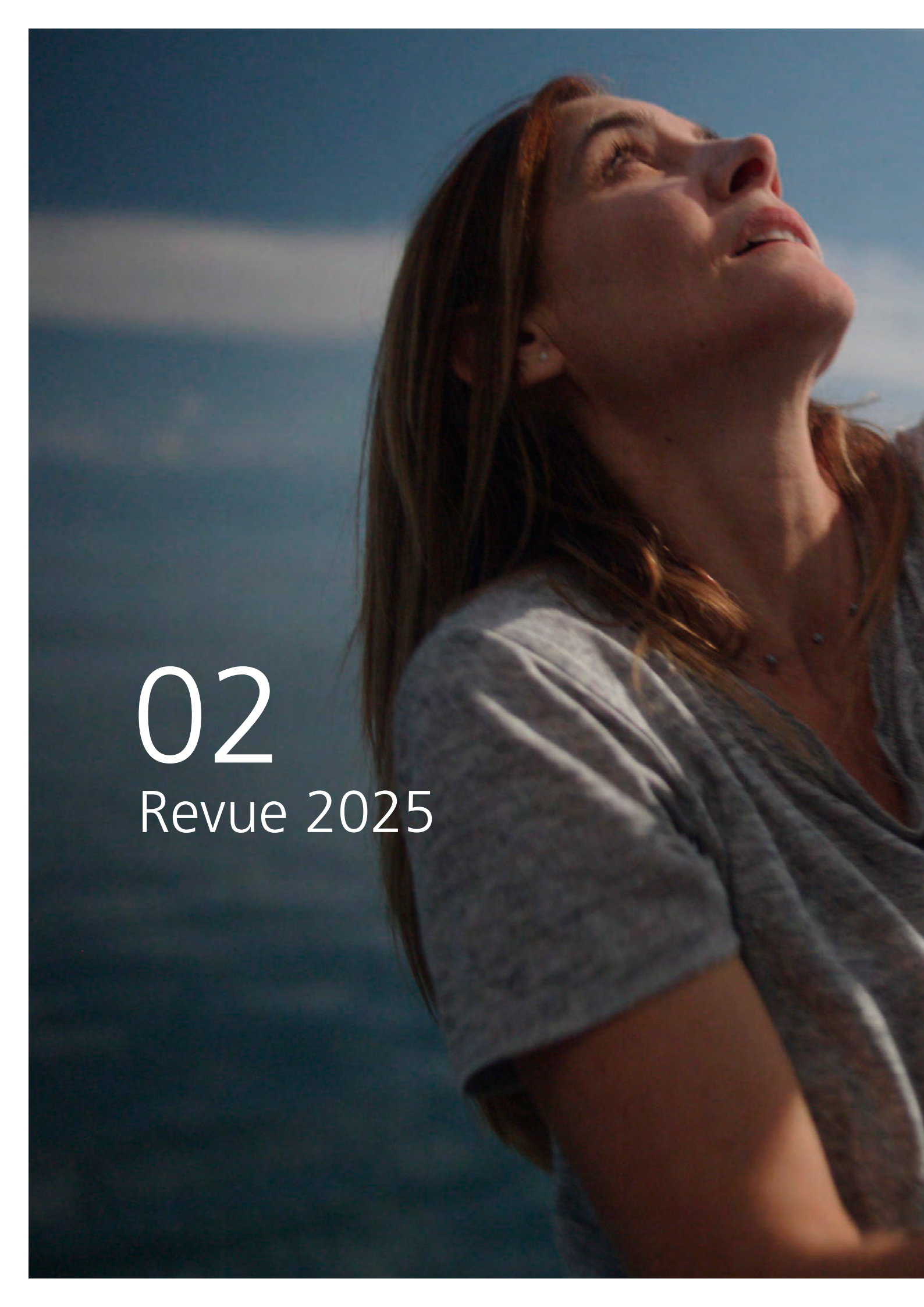
Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à vous exprimer, chères clientes, chers clients et partenaires, notre sincère gratitude pour votre fidélité. Votre confiance renouvelée, année après année, renforce notre engagement vers l'excellence.



Jean Studer
Président du
Conseil d'administration



Pierre-Alain Leuenberger
Directeur
général



02

Revue 2025



Un solide résultat opérationnel malgré la baisse des taux d'intérêt

Malgré une conjoncture économique tendue pour le canton de Neuchâtel et une évolution baissière du taux directeur en Suisse, la BCN a réalisé un solide résultat opérationnel et un bénéfice stable en 2025. L'activité commerciale s'est développée très favorablement, compensant la pression sur les marges.

Son résultat opérationnel s'est normalisé après deux années exceptionnelles pour atteindre CHF 78,6 millions. Le bénéfice de l'exercice se stabilise à CHF 54,2 millions et la contribution financière ordinaire de la banque envers le Canton de Neuchâtel s'élève à CHF 35 millions.

Revue de l'année 2025

Exercice 2025

Référence globale : les données chiffrées proviennent de la partie Exercice annuel 2025, pages 44 à 67.

L'économie mondiale a été marquée en 2025 par une croissance modérée, des équilibres fragiles et la résurgence du protectionnisme. Comme elle l'avait déjà subi au cours de l'exercice précédent, l'activité économique neuchâteloise a continué son ralentissement, l'introduction de droits de douane accrus sur les exportations à destination des Etats-Unis et la force du franc pesant lourdement sur les entreprises du canton. Malgré la pression sur les taux d'intérêt et la faiblesse conjoncturelle, la Banque Cantonale Neuchâteloise a réalisé une excellente performance commerciale.

Résultats de l'entreprise

Résultats de l'entreprise en millions CHF	2025	2024	Variations en %
Opérations d'intérêts	122,7	132,6	-7,4
Opérations des commissions et des prestations de service	32,1	31,4	2,4
Opérations de négoce	12,7	14,2	-10,4
Autres résultats ordinaires	3,9	2,2	75,4
Charges de personnel	46,4	44,2	5,0
Autres charges d'exploitation	41,6	34,1	22,0
Résultat opérationnel	78,6	96,3	-18,5
Bénéfice de l'exercice	54,2	54,2	-0,1

L'économie neuchâteloise, industrielle et exportatrice, est confrontée à un contexte international difficile fragilisant ses perspectives de croissance. Les nouvelles taxes douanières imposées par les Etats-Unis et la force du franc ont provoqué des baisses des commandes et de la production, impactant l'emploi et la dynamique économique générale. Le taux de chômage atteint 4,8% en décembre alors qu'il était de 4,2% à la même époque l'année d'avant, toujours supérieur en comparaison romande.

Notamment portée par le secteur technologique et les métaux précieux, la performance des investissements a été généralement bonne et le contexte favorable au développe-

ment des affaires. L'immobilier a connu lui aussi une année de croissance soutenue dans tout le pays, avec pour principaux supports la pression démographique positive et dans une moindre mesure la perspective d'assouplissements fiscaux liés à l'abandon de la valeur locative. Le faible niveau du taux directeur de la BNS aura une nouvelle fois contribué à la hausse des valeurs immobilières, que ce soit pour le résidentiel à propre usage ou les immeubles de rendement.

Grâce aux deux exercices record de 2023 et 2024, la BCN a procédé à un versement supplémentaire unique et extraordinaire de CHF 60 millions à la République et Canton de Neuchâtel. Elle participe ainsi de manière décisive à la réalisation de deux projets d'infrastructures phares : le nouveau bâtiment de l'université en ville de Neuchâtel et la rénovation de l'ancienne école d'ingénieurs au Locle. Ce versement s'ajoute à la contribution ordinaire de CHF 35 millions.

Cette excellente performance financière a pu être réalisée grâce à une clientèle fidèle, que la BCN a souhaité remercier en annonçant son opération exclusive « La Tablée BCN ». Des bons de CHF 50 ont été remis aux personnes physiques clientes de la banque au 1^{er} décembre 2025. Ce cadeau est à faire valoir jusqu'au 31 octobre 2026 dans les restaurants neuchâtelois affiliés à la plateforme Lunch-Check. En choisissant ce format, la banque apporte également un soutien bienvenu à une branche économique pas totalement remise des effets de la pandémie de Covid-19.

A la suite d'une série d'attaques à l'explosif observée en Suisse, et dont la BCN a elle-même été victime, le dispositif de protection lié aux distributeurs d'argent a été intégralement revu pour assurer des conditions de sécurité suffisantes. Parmi les mesures prises, des rideaux métalliques ont été progressivement installés sur les appareils les plus exposés. Malheureusement, une nouvelle attaque perpétrée en fin d'année au cœur même d'un centre commercial aura pour conséquence la nécessité de prendre de nouvelles mesures de protection.

La BCN a élargi son offre concernant les financements hypothécaires. Elle a rejoint la plateforme Brokermarket, permettant de faire le lien entre bailleurs de fonds et courtiers hypothécaires. Cette nouvelle clientèle est totalement suivie à distance, ce qui permet d'élargir le périmètre habituel d'intervention.

Après plusieurs mois de travaux, le centre de conseils du Landeron a accueilli la population neuchâteloise dans un espace entièrement repensé pour offrir à la clientèle un environnement moderne, lumineux et convivial. Des coffres-forts automatiques en libre-service ont en outre été installés. Ceux-ci, sur le modèle déployé au siège de Neuchâtel, offrent une plus grande flexibilité pour les usagères et usagers et une protection maximale pour les valeurs.

Dans le domaine de la gestion de fortune, la banque a mis à disposition une gamme complète de solutions d'investissement. La clientèle a ainsi la possibilité de confier la gestion de ses avoirs à travers un mandat de gestion déléguée, ou d'opter pour une approche plus proactive en participant aux décisions d'investissement grâce à nos offres de conseil. La BCN a en outre développé ses services spécifiques dédiés à la planification financière. Ils visent à élaborer des stratégies personnalisées afin d'analyser et de structurer le patrimoine de nos clientes et clients, leur permettant ainsi d'atteindre pleinement leurs objectifs à court, moyen et long terme. Enfin, l'Asset Management de la banque propose aux investisseurs des solutions d'investissements durables, tout en bénéficiant de l'expertise de la BCN.

Sur le plan financier, l'exercice 2025 se solde par un résultat opérationnel de CHF 78,6 millions, se normalisant après le niveau record de 2024, qui s'élevait à CHF 96,3 millions. Le bénéfice de l'exercice est stable à CHF 54,2 millions.

Evolution des revenus

La principale source de revenus de la banque est la différence d'intérêt. Pour l'année 2025, le résultat brut des opérations d'intérêts, soit avant variation des correctifs de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts, se monte à CHF 121,1 millions. Le recul de 4,1%, enregistré par rapport à l'exercice précédent, est jugé très positivement dans la mesure où le niveau du taux directeur de la BNS a été très bas dès le début de l'exercice. Il a même été fixé à 0% dès le mois de juin 2025. L'impact de la pression sur la marge d'intérêt a ainsi pu être presque intégralement compensé par des volumes supplémentaires dans l'activité de financement. Le niveau des risques de contreparties n'a pas augmenté,

malgré la situation économique atone qui a prévalu durant l'année. Ainsi, les corrections de valeur couvrant ces risques ont pu faire l'objet d'une dissolution à hauteur de CHF 1,6 million. Ceci porte le résultat net des opérations d'intérêts à CHF 122,7 millions, en recul de 7,4% par rapport à l'année 2024, qui avait également vu une dissolution, toutefois de plus forte ampleur.

Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placement s'établit à CHF 17,3 millions, en hausse de 8,3%. La banque a d'une part profité de marchés financiers globalement bien orientés durant l'année et d'autre part tiré profit de son repositionnement dans ces activités pour attirer de nouveaux fonds.

Le produit des commissions sur les opérations de crédit recule de 11,7% à CHF 1,7 million, alors que les commissions sur les autres prestations de service sont stables à CHF 15,2 millions (+0,3%). Après déduction des charges de commissions de CHF 2,1 millions, le résultat des opérations de commissions et des prestations de service se monte à CHF 32,1 millions, soit une augmentation de 2,4%.

Le résultat des opérations de négoce avait atteint un niveau très élevé en 2024. Bien que les volumes d'échanges en devises soient restés à un niveau semblable à l'année précédente, la rentabilité des opérations de swap a diminué du fait de la réduction des différentiels de taux entre les principales devises. Le recul est de 10,4% et le résultat s'établit à CHF 12,7 millions.

Enfin, les autres résultats ordinaires enregistrent une progression de CHF 1,7 million, essentiellement grâce aux produits réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations financières qui se sont montés à CHF 1,5 million.

Evolution des charges

Avec un effectif moyen en hausse de 12,6 EPT par rapport à l'exercice 2024, les charges de personnel enregistrent une augmentation de 5%, ou CHF 2,2 millions. Cette augmentation matérialise les nouveaux besoins engendrés par le modèle organisationnel introduit dans le courant de l'exercice 2024 et destiné à offrir une gamme de services plus étendue.

Les autres charges d'exploitation s'inscrivent en forte hausse. L'augmentation de CHF 7,5 millions (+22%) correspond pour deux tiers à des éléments non récurrents liés aux soutiens et actions exceptionnelles réalisées au profit de la clientèle. Le solde est attribuable aux coûts de maintenance

et d'exploitation des nombreux outils digitaux, ainsi qu'aux coûts représentés par les dépenses de sécurité et de mise en conformité avec un cadre réglementaire en rapide et constant développement.

Le montant global des revenus étant en recul et les charges en hausse, ces dernières en partie en raison d'éléments non récurrents, le ratio coûts/revenus augmente à 51,3%. Il était encore de 43,4% un an auparavant.

Evolution du bilan

La somme totale du bilan a augmenté de CHF 406,8 millions (+3,4%) pour passer à CHF 12,4 milliards, contre CHF 12,0 milliards au 31.12.2024.

A l'actif

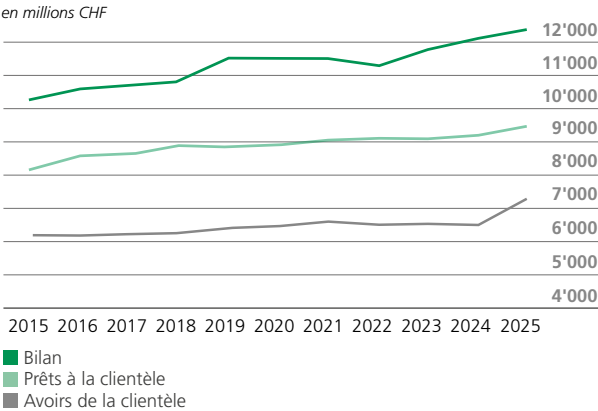
Le volume total des financements octroyés à la clientèle augmente de CHF 429,0 millions (+4,7%) pour s'établir à CHF 9'583,0 millions. Les créances sur la clientèle enregistrent une progression de CHF 190,2 millions (+29,4%), répartie pour moitié environ entre les besoins exprimés par les corporations de droit public et pour moitié par les entreprises. A noter que durant l'exercice, les crédits Covid-19 ont été remboursés à hauteur de CHF 9,8 millions.

La croissance s'est également révélée forte dans la principale activité de la banque. Ce sont près de CHF 240 millions de fonds supplémentaires qui ont été mis à disposition sous forme hypothécaire. Cela représente une augmentation de 2,8% en termes relatifs.

Au passif

La croissance du bilan a été en grande partie financée par des fonds déposés par la clientèle. Déduction faite de la baisse du volume des obligations de caisse, moins plébiscitées en période de taux bas, les avoirs de la clientèle déposés sous différentes formes ont augmenté de CHF 617,2 millions (+9,4%). A relever qu'au cours de l'exercice sous revue, le volume des emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage a augmenté de CHF 60,0 millions pour s'établir à CHF 3,07 milliards.

Bilan synthétique	en millions CHF	2025	2024	Variations en %
Total du bilan		12'425	12'019	3,4
Prêts à la clientèle		9'583	9'154	4,7
Avoirs de la clientèle		7'209	6'592	9,4
Fonds propres (après répartition)		1'048	1'062	-1,3



Rentabilité	en %	2025	2024
Rentabilité opérationnelle des fonds propres		7,5	9,1

Rétribution de l'Etat et fonds propres

La banque versera à l'Etat un montant inchangé de CHF 35 millions au total à valoir sur le résultat détaillé ci-dessus. Cette somme comprend une rémunération du capital de dotation à hauteur de 5%, la rémunération de la garantie de l'Etat, ainsi que la participation aux résultats.

Conformément aux dispositions sur la répartition du bénéfice, un montant de CHF 19,2 millions est attribué à la réserve légale. Pour rappel, durant l'exercice 2025, la banque a mis à la disposition de la République et Canton de Neuchâtel une attribution complémentaire de CHF 60 millions, qu'elle a prélevé dans ses réserves librement disponibles. Après l'ensemble de ces opérations, la banque présente un ratio de fonds propres de base de 19,6%, témoignant d'une très grande solidité financière et offrant des bases saines pour la poursuite du développement de l'établissement.

Fonds propres	en millions CHF	2025	2024	Variations en %
Fonds propres		1'048	1'062	-1,3

Exprimés en % des positions pondérées en fonction du risque	2025	2024	
Ratio CET1 (fonds propres de base durs)	19,6	21,8	-10,1
Taux de couverture des fonds propres	251,3	279,8	-10,2

Perspectives pour 2026

Les perspectives conjoncturelles légèrement favorables en début d'année ont laissé la place à de sérieuses inquiétudes liées aux conséquences du conflit qui s'est ouvert au Moyen-Orient. Seule certitude à l'heure de boucler la rédaction de la présente publication : la durée des hostilités sera déterminante. Elle conditionnera fortement l'environnement dans lequel l'activité économique pourra se déployer. Nous tablons sur un climat des affaires moins favorable, mais restons toutefois positifs quant au développement du volume de nos encours, en particulier si les taux d'intérêt demeurent stables et que la solvabilité de la clientèle ne se dégrade pas. En dépit des valorisations élevées atteintes en 2025, les marchés financiers conservent un certain potentiel d'appréciation, la volatilité étant toutefois forte.

Pour 2026, la banque vise l'équilibre au niveau de ses revenus, en compensant la baisse prévisible de la marge d'intérêt par ses autres activités. Les charges resteront élevées, même si leur croissance devrait diminuer, ce qui laisse augurer un résultat opérationnel stable, voire en légère diminution par rapport à l'exercice 2025.

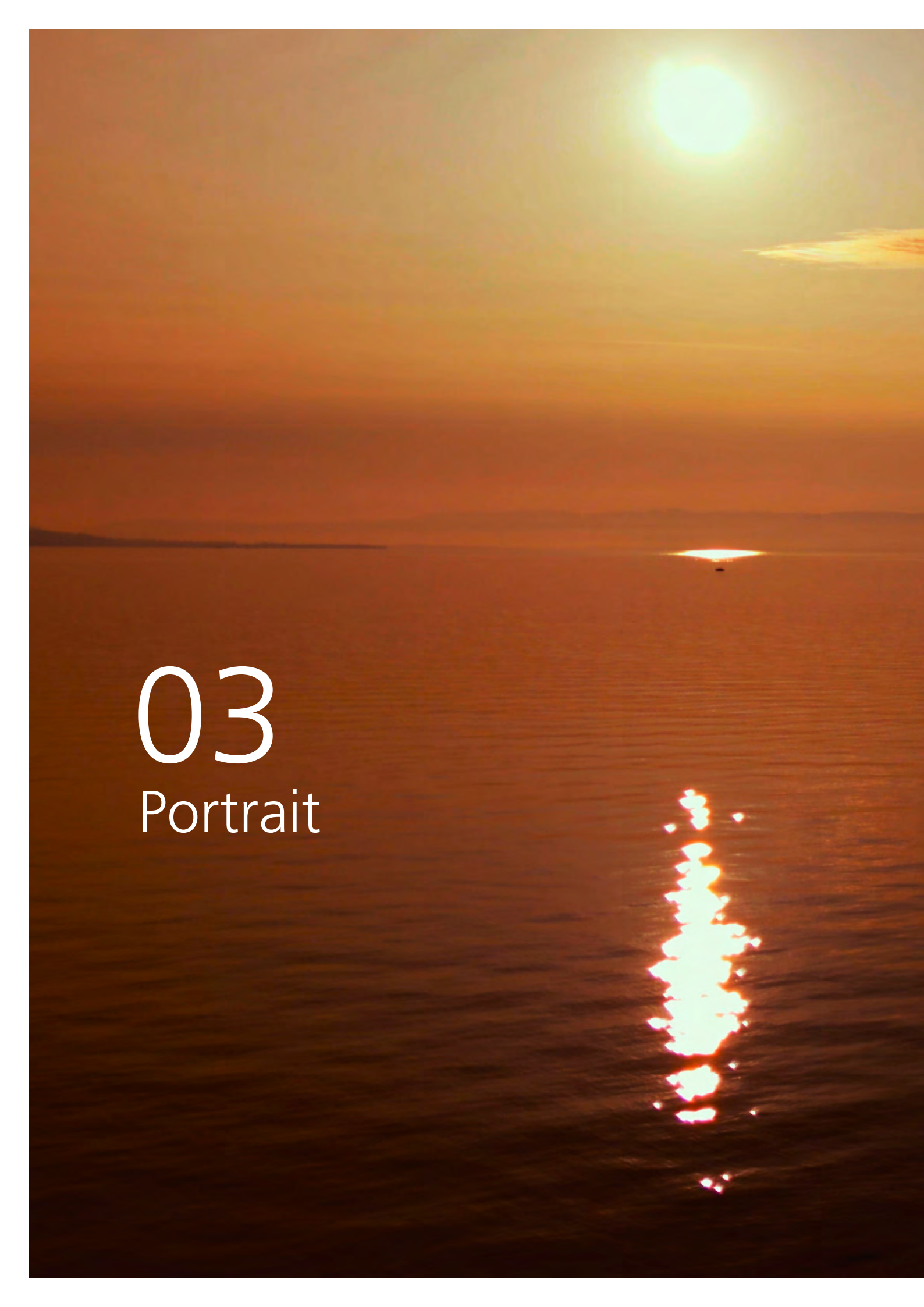
Dans ce contexte globalement positif, la banque continuera de moderniser le réseau de ses centres de conseils. L'attention sera particulièrement portée sur la commune de Laténa pour le site de Marin, qui connaîtra des rénovations, et sur le réseau des distributeurs de billets, qui a fait l'objet d'une nouvelle revue de sécurité.

Dans la lignée de sa nouvelle application mobile MyBCN largement adoptée par la clientèle, la BCN poursuit également son développement digital, afin de toujours proposer à sa clientèle des solutions sûres, efficaces et simples, qui couvrent l'ensemble des besoins. Ainsi, le processus d'ouverture de nouvelles relations pour les personnes physiques peut désormais se réaliser entièrement en ligne. Ce faisant, elle entend profiter de la croissance démographique pour élargir encore sa base de clientèle. Cette dernière, comme mentionné plus haut, a été d'ailleurs invitée à la Tablée BCN, cette grande opération visant à remercier toutes celles et ceux qui lui sont fidèles, qui l'honorent de leur confiance et grâce à qui il est possible, année après année, de favoriser la création de valeur économique et sociale dans le canton.

Prévisions de croissance du PIB	en %	2026
Monde		3,3
Etats-Unis		2,4
Zone euro		1,3
Suisse		1,1
Canton de Neuchâtel		1,1

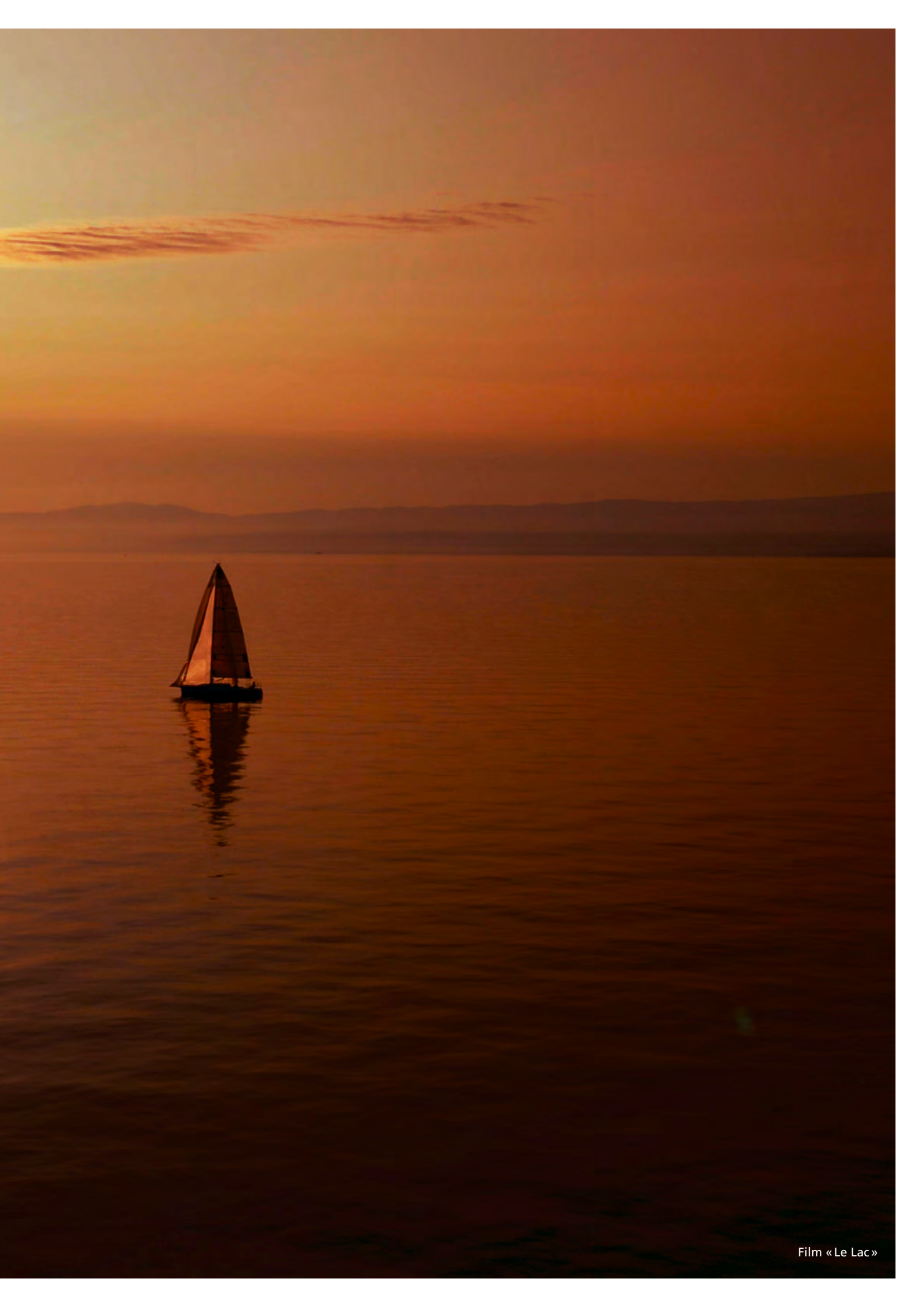
Sources : FMI (2026), SECO (2025), Institut QUANTITAS/IHES-SO (2025)



A full-page background image of a sunset over the ocean. The sun is a large, bright, glowing orb in the upper right corner of the sky. The sky is a gradient of warm colors, from light orange near the horizon to a deeper orange and yellow higher up. The ocean is dark and calm, with a sharp, vertical reflection of the sun's light on the water's surface in the lower right quadrant. The horizon line is visible in the distance, with a small, dark silhouette of a boat or structure on the water. The overall mood is serene and peaceful.

03

Portrait



Intimement liée au tissu neuchâtelois

Dans l'exercice de son activité de banque universelle, la mission de la BCN est d'être au service des personnes, des entreprises et des institutions ayant un domicile, un siège ou une activité dans le canton.

Quatre valeurs d'égale importance guident la banque, contribuent à la réussite de l'établissement et charpentent son action dans le développement durable : la proximité, la fiabilité, la qualité et la responsabilité.

Portrait

Mission & vision

Mission

Fondée en 1883, la Banque Cantonale Neuchâteloise est un établissement de droit public, dont le capital de CHF 100 millions est entièrement détenu par le canton.

Comme le précise la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise, celle-ci exerce son activité en toute indépendance de l'Etat. Elle est dotée de sa propre personnalité juridique. Son siège est à Neuchâtel.

La BCN est au bénéfice d'une garantie totale de l'Etat sur ses engagements. Cette garantie étatique, intégrale et sans limites, s'applique à tous les avoirs de la clientèle auprès de la BCN, c'est-à-dire à tous les avoirs déposés et inscrits dans ses livres (comptes privés, épargne à terme, épargne 3^e pilier ou encore obligations de caisse émises par la BCN). La banque rémunère cette garantie en versant annuellement au canton une rétribution déterminée sur la base de l'écart entre les fonds propres exigibles réglementairement et les fonds propres effectifs. Par ailleurs, la banque est soumise à la surveillance intégrale de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, la FINMA.

Dans le cadre de ses activités de banque universelle, c'est-à-dire dédiées aux affaires de détail et de proximité avec sa clientèle de particuliers, à la banque de crédit aux entreprises et à la banque de gestion de fortune, la BCN accorde la même attention à toutes les demandes qui lui sont faites. Seul établissement financier neuchâtelois à disposer de tous les métiers de la banque, la BCN est leader sur le marché cantonal. Sa connaissance intime du tissu neuchâtelois permet d'apporter une vraie valeur ajoutée à ses services; celle-ci se concrétise notamment par les conseils que ses collaboratrices et collaborateurs apportent à la clientèle dans la gestion quotidienne de ses affaires, le crédit ou la gestion de fortune.

Dans l'exercice de son activité de banque universelle, la mission de la BCN est sans équivoque: elle doit être au service des personnes, des entreprises et des institutions ayant un domicile, un siège ou un établissement dans le canton. Dans une perspective plus large, la BCN s'engage aussi auprès des Neuchâteloises et Neuchâtelois par son soutien et ses activités de sponsoring dans les domaines du sport, de la culture, de l'économie et de la formation.

Vision

A l'horizon 2030, la BCN veut rester LE partenaire régional de référence.

Elle accompagne avec agilité, durabilité et solidité ses clientes et clients, son personnel et l'ensemble de la population neuchâteloise tout au long de leur cycle de vie.

Portrait

Valeurs & éthique

Valeurs

Dans un environnement concurrentiel, exigeant plus de transparence, d'éthique et de dialogue, quatre valeurs d'égale importance guident la banque, contribuent à la réussite de l'établissement et charpentent son action dans le développement durable.

Faisant partie intégrante de la Charte éthique de la banque, les voici telles qu'énoncées dans celle-ci :

◀ Proximité

Présents dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, nous sommes au service de l'ensemble de la population neuchâteloise. Nous connaissons le canton, ses spécificités, et tissons un lien durable avec la clientèle et les partenaires.

◀ Fiabilité

Nous appliquons des normes éthiques élevées pour proposer des produits et services pérennes à notre clientèle. Nous développons nos compétences de manière continue afin de trouver des solutions fiables et efficaces aux défis quotidiens.

◀ Qualité

Nous proposons des conseils avisés à la clientèle. Grâce à notre professionnalisme, nous cherchons à atteindre un haut niveau de satisfaction de la clientèle en lui offrant un service de qualité irréprochable.

◀ Responsabilité

Nous visons des relations d'affaires respectueuses en agissant de manière éthique et intègre et en répondant aux besoins de la clientèle de manière transparente et responsable. Nous avons conscience de l'empreinte de nos actions sur l'environnement et la société et nous nous engageons à réduire ou à éviter les impacts négatifs.

Ethique

Une Charte éthique, adoptée pour la première fois en 2007 par le Conseil d'administration et régulièrement mise à jour, a été revue en 2024. Ce document essentiel énonce ces valeurs fondamentales (proximité, fiabilité, qualité et responsabilité), les règles de conduite que doivent observer les organes dirigeants de la BCN, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs, de même que les responsabilités de l'établissement auprès de son personnel.

Cette charte est conforme aux diverses lois et prescriptions qui ont force obligatoire dans la pratique d'une activité bancaire irréprochable. Les règlements, manuels et directives de la BCN respectent également ces principes et leur adéquation est systématiquement vérifiée.

Son application permet une compréhension commune des valeurs de la banque, et les comportements éthiques et responsables attendus solidifient la banque et favorisent le développement d'une vision à long terme de l'établissement. En effet, la BCN met son professionnalisme au service du développement économique et social du canton, en s'appuyant sur la proximité et des relations de confiance avec sa clientèle. Le rôle économique de premier plan confère à la banque une responsabilité sociale et environnementale. Comme le stipule la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise dans son article 13, la banque prend également en compte les dimensions culturelles, sociales et écologiques des projets qui lui sont soumis.

Dans leur vie quotidienne, les organes de la banque ainsi que l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs ont donc une influence réelle sur la vie économique neuchâteloise. Ils sont également conscients de l'impact de leurs décisions dans le domaine du développement durable.

L'ensemble de ces principes fondateurs et fondamentaux s'appliquent toujours et en tout temps à tous les rapports de travail, tant avec la clientèle et les partenaires externes qu'au sein de la banque. La Charte éthique est disponible sur www.bcn.ch/charte-ethique.



Bernard Stamm & Clotilde Courau – Film « Le Lac »



Film « Le Lac »

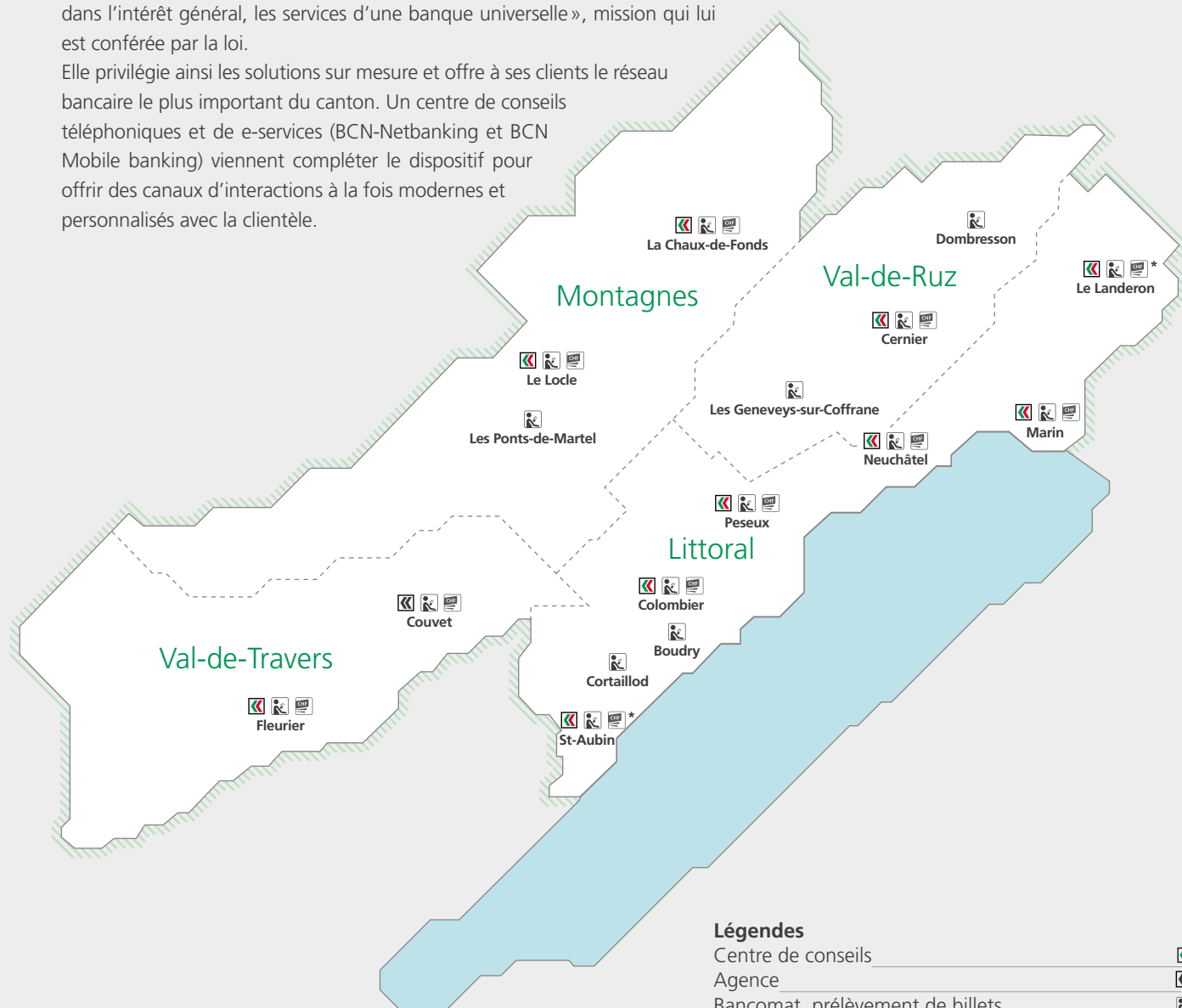
Situation au 1^{er} mars 2026

Ancrée dans la région

A votre service partout dans le canton

Forte de 348 collaboratrices et collaborateurs, la BCN dispose d'un réseau de 11 points de vente répartis sur tout le territoire cantonal, complétés par 39 bancomats et appareils de versement. Cette infrastructure lui permet de « contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle », mission qui lui est conférée par la loi.

Elle privilégie ainsi les solutions sur mesure et offre à ses clients le réseau bancaire le plus important du canton. Un centre de conseils téléphoniques et de e-services (BCN-Netbanking et BCN Mobile banking) viennent compléter le dispositif pour offrir des canaux d'interactions à la fois modernes et personnalisés avec la clientèle.



Légendes

- Centre de conseils 
- Agence 
- Bancomat, prélèvement de billets 
- Appareil de versement, billets et pièces de monnaie 
- * uniquement les billets

BoudryCentre Migros **La Chaux-de-Fonds**Avenue Léopold-Robert 44   Centre commercial Les Eplatures Hôpital **Commune de Milvignes**

Colombier

Avenue de la Gare 12   **Cortailod**Littoral-Centre **Le Landeron**Rue du Jolimont 6    ***Le Locle**Grande-Rue 25   **Commune de Neuchâtel**

Neuchâtel

Place Pury 4   Rue de l'Hôpital 5 Fun'ambule Hôpital Pourtalès Pharmacie de Monruz Casino 

Peseux

Rue Jâmes-Paris 3   **Les Ponts-de-Martel**Rue de l'Industrie 5 **Commune de La Grande Béroche**

Saint-Aubin

La Couronne 3    ***Commune de Laténa**

Marin-Epagnier

Rue Auguste-Bachelin 8   Marin-Centre **Commune de Val-de-Ruz**

Cernier

Rue Guillemette-de-Vergy 2   

Dombresson

Grand'Rue 11 

Les Geneveys-sur-Coffrane

Rue du Premier-Mars **Commune de Val-de-Travers**

Couvét

Grand-Rue 13   

Fleurier

Avenue de la Gare 1   



04

Gouvernance
d'entreprise



Gouvernance d'entreprise

1. Missions et structure de la Banque Cantonale Neuchâteloise

- ◀ La BCN a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle. En principe, elle ne consent des crédits qu'à des personnes ou des entités juridiques domiciliées dans le canton.
- ◀ La BCN est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. Elle est régie par la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise.
- ◀ L'Etat garantit les engagements de la BCN.
- ◀ La BCN ne détient pas de participations qualifiées dans des sociétés cotées. Les autres participations de la banque sont présentées dans les tableaux 6 et 7 de l'information se rapportant au bilan.
- ◀ La BCN n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés.

2. Structure du capital

- ◀ Le capital de dotation de la BCN est versé et détenu intégralement par l'Etat de Neuchâtel (présentation de l'état des capitaux propres, page 48).
- ◀ La BCN peut émettre, avec l'accord du Conseil d'Etat, des bons de participation bénéficiant uniquement de droits patrimoniaux. Ceux-ci ne sont pas couverts par la garantie de l'Etat. A ce jour, la banque n'a pas utilisé cette possibilité de financement.

3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe supérieur de la banque. Il exerce la haute direction, la surveillance et le contrôle de la BCN. Tous les membres du Conseil d'administration répondent aux critères d'indépendance selon circ.-FINMA 17/1.



De gauche à droite et de haut en bas :

Jean Studer

1957, Suisse, Neuchâtel

Cynthia Uelligiger

1970, Suisse, Les Ponts-de-Martel

Pierre Bongard

1965, Suisse, Genève

Andrea Dunbar

1973, Suisse, Laténa

Hervé Froidevaux

1974, Suisse, Neuchâtel

Dan Noël

1975, Suisse, Val-de-Travers

Natacha Polli

1969, Suisse, Carouge

Portrait

Conseil d'administration

3.1 Composition et activités

Le Conseil d'administration se compose de sept personnes :

Jean Studer

1957, Suisse, Neuchâtel

Président, depuis 2019

Président, Comité de banque
Président, Conseil de la Fondation culturelle
Président, Conseil de la Fondation de cautionnement
Membre, Comité de la Caisse de retraite
du personnel de la BCN

Formation

Licence en droit (Université de Neuchâtel)
Brevet d'avocat

Parcours professionnel

Avocat indépendant au barreau (1981-2005)
Conseiller d'Etat, République et Canton de Neuchâtel,
chef du Département de la justice, de la sécurité
et des finances (2005-2012)
Président, Conseil d'Etat de la République
et Canton de Neuchâtel (2009-2010)
Conseil de la Banque nationale suisse (BNS),
Membre (2007-2008), Vice-Président (2008-2012),
Président (2012-2019)

Autres activités

Président, Association La Chaux-de-Fonds
Capitale culturelle suisse
Président, Latitude 21
Président, Conseil de fondation de la Cinémathèque suisse
Conseiller aux Etats (1999-2005):
- Membre de la Commission des affaires juridiques
- Membre de la Commission de la santé
et de la sécurité sociale
- Membre de la Commission de l'économie
et des redevances
- Président (2003-2005) de la Commission
des institutions politiques
Député, Grand Conseil de la République
et Canton de Neuchâtel (1993-2000):
- Président de la Commission chargée d'une révision
totale de la Constitution cantonale
Membre, Législatif de la Ville de Neuchâtel
(1988-1997)

Cynthia Uelligger

1970, Suisse, Les Ponts-de-Martel

Membre depuis 2018, vice-présidente depuis avril 2021

Présidente, Comité de rémunération & nomination
Vice-présidente, Conseil de la Fondation culturelle
Vice-présidente, Conseil de la Fondation de cautionnement
Vice-présidente, Comité de banque
Membre, Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN

Formation

Certificat de marketing et communication d'entreprise
(CEFCO Neuchâtel)
Certificat de secrétaire de direction trilingue
(Ecole Bénédict Neuchâtel)
Maturité section langues modernes (Gymnase de Fleurier)

Parcours professionnel

Secrétaire des ventes, Société Industrielle de la Doux SA,
Saint-Sulpice (NE) (1992)
Diverses fonctions, Bourquin SA Couvet et Oensingen (SO),
assistante de direction, responsable des RH du groupe,
secrétaire du Conseil d'administration (1992-2002)
Directrice, Centre de Profit Couvet (2003-2015)
Direction des ventes et membre Direction,
Groupe Bourquin SA (depuis 2015)

Autres activités

Membre, Conseil d'administration de l'Hôtel de l'Aigle SA
Membre, Conseil de gestion Goût & Région
(Hôtel de l'Aigle Couvet et Mines d'Asphalte Travers)
Déléguée, Association Réseau des Fleurons Val-de-Travers
Membre, Commission d'assurance qualité
du cours de préparation à l'examen professionnel supérieur
de Packaging Manager avec diplôme fédéral
Membre, Jury Swiss Packaging Award (2018-2023)
Présidente, Marketing Committee ALLIABOX International
(2020-2023)
Membre, Conseil d'administration de la CNCI (2010-2022)
Présidente, Association Cinéma Colisée Couvet (2003-2016)

Pierre Bongard

1965, Suisse, Genève

Membre, depuis 2018

Président, Comité Audit & Risques
Membre, Conseil de la Fondation culturelle
Membre, Conseil de la Fondation
de cautionnement

Formation

Maîtrise ès sciences économiques
(HEC – Université de Lausanne)
Expert-comptable diplômé (EXPERTsuisse)
Corporate Director Certificate
(Harvard Business School)

Parcours professionnel

Associé, KPMG SA, Genève,
Conseil bancaire et financier (1991-2010)
Conseiller d'entreprise, Associé-gérant de
Wisebow Advisers LLC, Genève (depuis 2010)
Président, Organe de contrôle
de Mirabaud SCA, Genève (depuis 2013)
Vice-président, Conseil de fondation
de la Fondation Rising Tide, Schaffhouse
(depuis 2017)
Membre, Conseil de fondation de la Fondation
Bru, Genève (depuis 2024)
Vice-président, Conseil d'administration,
Président, Comité d'audit de Dukascopy
Bank (Suisse) SA (2010-2018)
Vice-président, Conseil d'administration,
Président, Comité d'audit de Barclays
Bank (Suisse) SA (2010-2019)
Membre, Conseil d'administration de
SuisseTechPartners SA, Genève (2015-2020)

Autres activités

Intervenant pour la formation
des administrateurs, Swiss Board School,
EXPERTsuisse et EPFL
Executive Education Program
Membre, Conseil de fondation de la Fondation
Genève Place Financière
(2010-2017)
Membre, Comité exécutif de l'association
Le Réseau (2010-2016)
Président, Ordre Genevois de la Chambre
Fiduciaire (2007-2014)

Andrea Dunbar

1973, Suisse, Laténa

Membre, depuis 2020

Membre, Comité Audit & Risques
Membre, Conseil de la Fondation culturelle
Membre, Conseil de la Fondation
de cautionnement

Formation

EMBA en gestion de la technologie (EPFL)
Docteur en physique (Trinity College,
Université de Dublin, Irlande)
Bachelor en physique
(Université de St. Andrews, Ecosse)
Maturité anglaise avec spécialisation
en mathématiques, physique, chimie,
psychologie (Godalming, Angleterre)

Parcours professionnel

Courtier en assurances, Andrew Wallas
& Marsh, Londres (1996-1997)
Assistante de recherche, EPFL (2003-2006)
Cheffe de projet et Ingénieure R&D,
CSEM SA (2006-2016)
Cheffe de section, Intelligence Artificielle
Edge et Vision, CSEM SA (2017-2023)
Focus Area Manager of Data and AI,
CSEM SA (2023-2025)
Professeure de pratique, EPFL (depuis 2023)
Chief Technology Officer (CTO),
CSEM SA (depuis 2025)

Autres activités

Maîtresse de conférences, EPFL EMBA
Membre, Comité académique
« SDS – Swiss Conference on Data Science »
IEEE conférence
Membre, Conseil d'administration
de Data Innovation Alliance

Hervé Froidevaux

1974, Suisse, Neuchâtel

Membre, depuis mai 2022

Membre, Comité de banque
Membre, Conseil de la Fondation culturelle
Membre, Conseil de la Fondation
de cautionnement
Membre, Comité de rémunération
& nomination
Membre, Comité de la Caisse de retraite
du personnel de la BCN

Formation

Certificat de formation pour administrateurs
(Swiss Board School)
NDK Entscheidungsfaktor Raum, Urbanisme
(ETH Zurich)
Licence en économie d'entreprise
(Université de Zurich)

Parcours professionnel

Chef de projet, ecomptima AG, Berne
(2005-2006)
Senior Consultant, Wüest Partner SA, Genève
(2006-2010)
Directeur, Wüest Partner SA, Genève
(2010-2012)
Partenaire, Wüest Partner AG, Zurich
(2013-2021)
Membre, Comité exécutif,
Wüest Partner France SAS, Paris
(2020-2021)
Strategic Advisor, indépendant
(depuis 2022)

Autres activités

Membre, Commission immobilière de ID GO
Management SA (rénovations énergétiques)
Cofondateur, coopérative Site Shapers Collective
(transformation de sites immobiliers)
Président, Conseil d'administration de Regimo
AG à Zurich (depuis le 01.01.2026)
Membre, Comités de placement des fondations
immobilières Pensimo, Turidomus et Adimora
Membre, Conseil d'administration, Fundim SA
(développement immobilier)
Membre, Conseil d'administration,
ECCO2 Solutions AG (Proptech énergie)
Membre, Conseil d'administration, Burckhardt
Architekten AG à Bâle
Membre, Conseil stratégique, Bauart Architectes
et Urbanistes SA
Membre, Conseil de fondation,
Vaudoise Fondation de placement

Dan Noël

1975, Suisse, Val-de-Travers

Membre, depuis juillet 2022

Membre, Conseil de la Fondation culturelle
Membre, Conseil de la Fondation de cautionnement
Président, Comité de la Caisse de retraite
du personnel de la BCN
Membre, Comité de rémunération & nomination
Membre, Commission de répartition de la Fondation
culturelle (représentant du Conseil d'administration)
Membre, Jury du Prix BCN Innovation
(représentant du Conseil d'administration)

Formation

Bachelor en sciences économiques, option gestion
d'entreprise (Université de Neuchâtel)
Maturité fédérale & Baccalauréat (Gymnase de Fleurier)

Parcours professionnel

Chef de projet Executive information systems, Nestec SA,
Vevey (1999-2001)
Conseiller études et analyses clients, Banque Cantonale
Vaudoise, Lausanne (2001-2003)
Product Manager, Banque Cantonale de Genève,
Genève (2003-2005)
Consultant indépendant, Marketing & Business
intelligence, Neuchâtel (2005)
Conseiller Marketing – Recherche et Développement,
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
(2005-2007)
Associé et directeur général, Huumyk Sàrl, Neuchâtel
(depuis 2007)
Fondateur et associé, Black Flag Holding Sàrl, Neuchâtel
(depuis 2018)
Créateur et porteur de projets, Digitalizers, Neuchâtel
(depuis 2021)

Natacha Polli

1969, Suisse, Carouge

Membre, depuis juillet 2025

Membre, Comité Audit & Risques
Membre, Conseil de la Fondation culturelle
Membre, Conseil de la Fondation de cautionnement

Formation

Certificate of Advanced Studies in Compliance in Financial Services
(Université de Genève / Haute école de gestion de Genève)
Brevet d'avocate, Genève (2^e brevet)
Maîtrise (licence) en droit, Université de Genève
Maturité fédérale classique Type A (Collège de Saussure, Petit-Lancy, Genève)

Parcours professionnel

Avocate stagiaire, Lachenal, Brechbühl, Cottier & Roguet Etude d'avocats,
Genève (1992-1994)
Assistante du Professeur Gabriel Aubert, Université de Genève, Faculté de droit,
Département de droit du travail et de la sécurité sociale (1995-1997)
Avocate (collaboratrice), Oltramare, Hochstaetter, Eardley, Reiser & Associés,
Etude d'avocats, Genève (1995-1997)
Responsable adjointe et Responsable juridique, Département fédéral des
finances, Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment
d'argent, Berne (1998-2000)
Responsable anti-blanchiment, Département Compliance (Sous-directrice),
Banque Lombard Odier & Cie SA, Genève (2000-2003)
Responsable Compliance (Membre du Comité de direction),
CA Indosuez (Suisse) SA, Genève (2003-2010)
Membre du Comité exécutif, Secrétaire générale, Responsable Juridique et
Compliance, Secrétaire du Conseil d'administration, CA Indosuez (Suisse) SA,
Genève (2010-2012)
Fondatrice et associée, PAZ Consultants SA, Les Acacias/Genève (depuis 2013)
Administratrice indépendante, JBG Capital SA, Genève (depuis 2020)
Administratrice indépendante, Présidente du Comité d'audit,
Société Générale Private Banking (Suisse) SA, Genève (2017-2025)
Présidente de l'Organe de contrôle, Bordier & Cie SCmA, Genève
(depuis juillet 2020)
Administratrice indépendante, Présidente du Comité d'audit,
Mirabaud & Cie SA, Genève, (depuis 2024)

Autres activités

Intervenante conférences, ateliers, programmes de formation, Journée de Droit
Bancaire et Financier, Forum CDB, STEP Society of Trust and Estate Practitioners,
Groupement de réviseurs bancaires, Groupement des Banquiers Privés Genevois,
OAR de l'Association Suisse des Sociétés de Leasing, etc.
Membre, (Membre du Comité directeur 2002-2007, Présidente 2004-2007),
Groupement des Compliance Officers de Suisse romande et du Tessin
Codirectrice, Membre du Comité de coordination, intervenante, Certificate
of Advanced Studies Compliance in Financial Services, Université de Genève,
Centre de droit bancaire et financier (CDBF)
Représentante de l'Association des banques étrangères en Suisse (ABES)
dans le Groupe de travail CDB, Association suisse des banquiers (ASB)
Membre de l'Advisory Board – Ancienne présidente de l'AML Committee,
Capital Markets and Technology Association
Intervenante, Certificate of Advanced Studies Digital Finance Law,
Université de Genève, Centre de droit bancaire et financier (CDBF)

3.2 Election et durée du mandat

Le Conseil d'administration est nommé par le Conseil d'Etat au début de chaque période administrative. Sa présidente ou son président et ses membres sont immédiatement rééligibles. La durée totale des mandats est limitée à douze années consécutives.

3.3 Organisation interne et compétences du Conseil d'administration

Structure organisationnelle au 1^{er} janvier 2026



3.3.1 Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans la loi sur la BCN et le règlement d'organisation. Le Conseil d'administration dispose notamment des compétences, intransmissibles et inaliénables, suivantes :

Il définit la politique générale de la banque ainsi que son champ d'activité. Il veille à l'application de la loi et des règlements. Il fixe l'organisation et définit les compétences. Il approuve les règlements nécessaires à la gestion de la banque. Il nomme la directrice générale ou le directeur général et les membres de la direction, la ou le responsable de la Révision interne ainsi que les cadres de la banque. Il choisit l'organe de révision externe. Il fixe les traitements de la directrice générale ou du directeur général, des membres de la direction, de la ou du responsable de la Révision interne ainsi que les bases générales du traitement des collaboratrices et collaborateurs. Il décide de l'octroi de crédits aux organes. Il exerce la surveillance et le contrôle des gros risques selon l'ordonnance sur les fonds propres (OFR). Il autorise les opérations immobilières ainsi que l'ac-

quisition et la vente de participations permanentes. Il fixe le cadre de la gestion globale des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation. Sont soumises à la ratification du Conseil d'Etat :

- ◀ La nomination de la directrice générale ou du directeur général
- ◀ La rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois. Il délibère valablement en présence de quatre de ses membres au moins et prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle de la présidence est prépondérante. Les séances du Conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal des décisions prises.

Durant l'exercice sous revue, la composition du Conseil d'administration a évolué par l'arrivée de Mme Natacha Polli au 1^{er} juillet 2025 en remplacement de Mme Elisabeth Bourqui, démissionnaire.

3.3.2 Comité de banque

Le Comité de banque se compose de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président et d'une ou d'un autre membre du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la politique générale de la banque définie par le Conseil d'administration, les compétences du Comité de banque sont les suivantes :

- ◀ Il prend les décisions et exerce les compétences que lui délègue le Conseil d'administration
- ◀ Il supervise l'octroi de crédits selon le règlement d'attribution des compétences
- ◀ Il préavise les affaires de crédits qui sont du ressort du Conseil d'administration

Le Comité de banque se réunit aussi souvent que les affaires de la banque l'exigent, en principe toutefois chaque mois. Pour délibérer valablement, deux des membres au moins du Comité de banque doivent être présents. En cas d'absence de deux membres du Comité de banque, le Conseil d'administration désigne une remplaçante ou un remplaçant parmi ses membres.

Les décisions du Comité de banque sont prises à la majorité absolue des membres présents. Lorsque deux membres sont présents, les décisions sont prises à l'unanimité. Les séances du Comité de banque sont dirigées par la présidente ou le président, en cas d'empêchement, par la vice-présidente ou le vice-président, ou à leur défaut, par un autre membre.

3.3.3 Comité Audit & Risques

Le Comité Audit & Risques est composé de trois membres du Conseil d'administration. Il répond aux critères d'indépendance selon circ.-FINMA 17/1. La mission, l'organisation et les responsabilités du Comité Audit & Risques sont fixées dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration.

Le Comité Audit & Risques approuve le programme annuel d'audit de la Révision interne. Il surveille et évalue l'efficacité et l'indépendance de l'organe de révision externe ainsi que sa collaboration avec la Révision interne. Il examine le rythme d'audit et les résultats d'audit de la Révision interne et de l'organe de révision externe.

Il prépare et préavise à l'attention du Conseil d'administration les décisions relatives aux états financiers et à leur préparation. Le Comité Audit & Risques est également le principal appui du Conseil d'administration pour les différentes ques-

tions relevant de la gestion des risques et des contrôles. Il formule, sur ces questions, tous types de préavis pouvant faciliter les prises de décision du Conseil d'administration.

Le Comité Audit & Risques se réunit au minimum quatre fois par année. Des séances supplémentaires peuvent être demandées par une ou un des membres du Comité Audit & Risques ou du Conseil d'administration, par la personne responsable de la Révision interne, par la personne responsable des Risques & Contrôle interne ou par une ou un membre du Comité de direction.

Au 1^{er} juillet 2025, Mme Natacha Polli a succédé à Mme Elisabeth Bourqui en tant que membre du Comité Audit & Risques.

3.3.4 Comité de rémunération & nomination

Le Comité de rémunération & nomination est composé de trois membres du Conseil d'administration. La mission, l'organisation et les responsabilités du Comité de rémunération & nomination sont fixées dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration.

Le comité dirige la procédure de nomination des administratrices et des administrateurs, de la directrice générale ou du directeur général, des membres de la direction et de la personne responsable de la Révision interne. Il s'assure que le système de rémunération et d'évaluation appliqué au personnel de la banque est basé sur des critères objectifs. Il s'assure également de la transparence et de l'impartialité du système de rémunération et d'évaluation des performances appliqué au sein de la banque.

Le comité ne décharge pas le Conseil d'administration de sa responsabilité mais le préavise en matière de nomination et de fixation des traitements des organes précités, ainsi que des bases générales du traitement du personnel.

3.4 Révision interne

La Révision interne effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la BCN. Elle dispose d'un droit illimité à l'information. Elle établit des rapports sur le résultat des contrôles à l'attention du Conseil d'administration. Ces rapports sont traités lors des séances du Comité Audit & Risques. Annuellement, la Révision interne rédige un rapport écrit sur les résultats essentiels des audits internes effectués et sur ses principales activités pendant la période et le soumet, avec les conclusions qui en découlent, pour information, au Conseil d'administration et au Comité Audit & Risques.

Une copie des rapports est remise à la directrice générale ou au directeur général, au membre de la direction responsable des risques et à la société d'audit externe. La Révision interne est subordonnée au Conseil d'administration. Elle est indépendante de la direction. La ou le responsable participe aux séances du Comité Audit & Risques. La Révision interne répond aux exigences qualitatives de l'Association suisse d'audit interne (IIA Switzerland). L'effectif du service est de quatre collaboratrices et collaborateurs, y compris la personne responsable.

Le service de la Révision interne est dirigé par :

Alain Lattafi

1969, Suisse, Apples

Responsable, Révision interne (depuis 2019)

Formation

Expert-comptable diplômé (EXPERTsuisse)

Master en statistiques (Université de Neuchâtel)

Licence en sciences économiques (HEC – Université de Lausanne)

Parcours professionnel

Statisticien, Département de la prévoyance sociale et des assurances, Administration cantonale, Lausanne (1993-1995)

Auditeur bancaire, PricewaterhouseCoopers SA, Genève (1995-2006)

Senior Manager, accounting services, structured finance,

PricewaterhouseCoopers Ltd, Londres (2006-2008)

Directeur, audit services financiers,

Réviseur responsable autorisé par la FINMA/ASR,

PricewaterhouseCoopers SA, Genève (2008-2018)

3.5 Instruments de gestion et de contrôle

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui incombent, des rapports thématiques lui sont périodiquement présentés et commentés par la direction. Les états financiers et le suivi budgétaire font l'objet d'un rapport mensuel. Ce rapport est complété par une analyse trimestrielle des résultats et de la marche des affaires. En outre, la direction rend mensuellement compte des activités et de l'actualité de la banque au Conseil d'administration.

Pour exercer sa surveillance, le Conseil d'administration dispose notamment des rapports suivants en plus de ceux évoqués ci-avant :

- ◀ Rapport sur la conformité
- ◀ Rapport sur la gestion des risques et des contrôles internes (y compris évolution du profil de risque)
- ◀ Rapport agrégé sur les limites de risques
- ◀ Rapport agrégé sur les pertes et incidents

- ◀ Rapport sur la sécurité
- ◀ Annonce des gros risques
- ◀ Evolution des créances compromises et en souffrance, ainsi que des litiges
- ◀ Evolution des exceptions à la politique d'affaires (ETP) en matière hypothécaire
- ◀ Rapport d'analyse structurelle du bilan (rapports ALM ou Asset & Liability Management)
- ◀ Rapports de la Révision interne
- ◀ Rapports de l'organe de révision externe
- ◀ Rapport sur la résilience opérationnelle
- ◀ Rapport sur les ressources humaines
- ◀ Rapport spécifique aux crédits sur la clientèle

Les risques sont gérés conformément à l'annexe aux comptes annuels, point C), page 53.



De gauche à droite et de haut en bas :

Pierre-Alain Leuenberger

1971, Suisse, Laténa

Pedro Palomo

1969, Suisse, Neuchâtel

Marlène d'Aquino

1974, France, Neuchâtel

Cornelia Friedhoff

1974, Allemagne, La Grande Béroche

Mike Jaberg

1980, Suisse, Milvignes

Thierry Magnin

1974, Suisse, Neuchâtel

Portrait

Direction

4. Direction

La direction de la banque est confiée au Comité de direction, composé de la directrice générale ou du directeur général qui le préside, et des directrices et directeurs responsables des différents départements. Le Comité de direction gère les affaires de la banque conformément à la loi sur la BCN, aux règlements de la banque, aux décisions du Conseil d'administration et de ses comités. Le Comité de direction se réunit au minimum une fois par mois et chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. La directrice générale ou le directeur général prend part aux séances du Conseil d'administration, du Comité de banque et du Comité Audit & Risques, avec voix consultative.

La banque est organisée en six départements, nommément :

- ◀ Centre de services
- ◀ Clientèle Privée
- ◀ Conseil & Services digitaux
- ◀ Entreprises
- ◀ Finances & Risques
- ◀ Opérations & Infrastructures

4.1 Directeur général, directrices et directeurs au 1^{er} janvier 2026

Pierre-Alain Leuenberger

1971, Suisse, Laténa

Directeur général, depuis 2017

Responsable, Département Centre de services (depuis 2024)
Président, Conseil de la Fondation Epargne 3
Membre, Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN

Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES
Diplôme fédéral d'économiste bancaire

Parcours professionnel

REBA Révision, Ostermundigen (1990-1995)
Clientis Caisse d'Epargne CEC SA à Courtelary, Vice-directeur responsable du département des crédits et suppléant de la Direction, membre du Comité ALM (1995-2005)
BCN – Banque Cantonale Neuchâteloise :
- Conseiller Clientèle Entreprises (2005-2008)
- Responsable, Gestion des crédits (2008-2015)
- Directeur général adjoint (2016)

Autres activités

Membre, Conseil d'administration de la CNCI
Membre, Comité de la Chambre immobilière neuchâteloise
Membre, Conseil d'administration de l'Union des Banques Cantionales Suisses
Membre, Conseil stratégique consultatif de Microcity SA
Membre, Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA
Président, Conseil de la Fondation Sport NE
Président, Comité de l'Association cantonale des banques neuchâteloises

Pedro Palomo

1969, Suisse, Neuchâtel

Directeur, depuis 2008

Responsable, Département Entreprises (depuis 2024)
Suppléant du directeur général

Formation

Diplôme Senior Management Programs (IE Business School Madrid)
Diplôme Advanced Management Programs (IE Business School Madrid)
Certificat fédéral de capacité d'employé de banque

Parcours professionnel

Société de Banque Suisse, La Chaux-de-Fonds (1989-1994)
UBS SA, Neuchâtel, fonctions de cadre et responsabilité du team clientèle entreprises (1994-1999)
BCN – Banque Cantonale Neuchâteloise :
- Conseiller Clientèle Entreprises (2000-2008)
- Responsable, Clientèle Entreprises du Littoral neuchâtelois (2008-2012)
- Responsable, Clientèle Entreprises et Private Banking (2012-2014)
- Responsable, Marché du Littoral neuchâtelois (2014-2018)
- Responsable, Marché (2018-2024)

Autres activités

Membre, Conseil d'administration du Parking Place Pury SA
Membre, Conseil d'administration du Parking du Port SA
Membre, Conseil d'administration du bureau de contrôle des ouvrages en métaux précieux de La Chaux-de-Fonds (BCMP)
Membre, Conseil de la Fondation Maurice Favre pour le compte du BCMP
Membre, Commission du Musée international d'horlogerie de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Marlène d'Aquino

1974, France, Neuchâtel

Directrice, depuis 2024

Responsable, Département Conseil & Services digitaux (depuis 2024)

Formation

Certificate of Advanced Studies Digital Business Excellence - IMD
Certificate Digital strategy & AI - IMD
Certificate Lean Six Sigma Black Belt
Advanced certificate IT & Telecommunications
Brevet technicien en Management hôtellerie et restauration

Parcours professionnel

Sitel, France, responsable helpdesk IBM banques et assurances (1997-2000)
PARSYS, France, consultante en organisation et processus (2000-2002)
Sitel, France, responsable conseil et gestion de projets (2002-2006)
Oce, France, responsable site opérations service client (2006-2007)
HSBC, France, responsable d'équipe de projets, puis responsable Digital et Service Client (2007-2014)
Consultante indépendante en stratégie et expérience client, France (2014-2015)
Banque Cantonale Vaudoise, directrice adjointe de Centre de Conseil à distance (2015-2024)

Cornelia Friedhoff

1974, Allemagne, La Grande Béroche

Directrice, depuis 2023

Responsable, Département Opérations & Infrastructures (depuis 2023)

Formation

Master en Management, spécialisation : TIC, Logistique, Management International et Marketing (Université de Sarre, Allemagne)
Certificate of Advanced Studies in Coaching als Führungskompetenz
Certificate of Advanced Studies in Change Management
Certificat ITIL Service Operation

Parcours professionnel

Deutsche Bank Suisse SA, responsable de la phase de stabilisation et de l'opération d'un nouveau système bancaire, responsable de la gestion opérationnelle des systèmes applicatifs en Suisse et responsable du déploiement et de la gestion de transition EMEA (2006-2013)
Banque Cantonale de Genève, responsable projet d'évolution des systèmes d'information (2013-2017)
Finnova AG, directrice pour la Suisse romande et responsable de l'offre de services financiers (2017-2023)

Mike Jaberg

1980, Suisse, Milvignes

Directeur, depuis 2016

Responsable, Département Finances & Risques (depuis 2023)

Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES

Diplôme fédéral d'économiste bancaire

Brevet fédéral de spécialiste en économie bancaire

Parcours professionnel

Banque Cantonale de Zurich, conseiller à la clientèle (1998-2000)

BCN – Banque Cantonale Neuchâteloise :

- Réviseur interne (2000-2005)
- Conseiller Clientèle Entreprises (2005-2012)
- Responsable, Clientèle Entreprises du Littoral neuchâtelois (2012-2016)
- Responsable, Gestion des crédits (2016-2021)
- Responsable, Finances, Crédits & Risques (2021-2023)

Autres activités

Membre, Conseil de Fondation de Finergence

Membre, Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura

Membre, Coopérative Les Cerfs

Thierry Magnin

1974, Suisse, Neuchâtel

Directeur, depuis 2024

Responsable, Département Clientèle Privée (depuis 2024)

Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES

CAS HES-SO en Fusions, acquisitions et transmissions d'entreprises

Diplôme fédéral en économie bancaire

Parcours professionnel

BCN – Banque Cantonale Neuchâteloise, diverses fonctions de conseiller et responsable d'agence (1994-1999)

Banque Cantonale Vaudoise, diverses fonctions de conseil dans les domaines commercial professionnel de l'immobilier et Private banking (1999-2003), chef de service Private banking (2003-2008), responsable régional et directeur adjoint Clientèle privée (2008-2019), responsable clientèle « Entrepreneurs » (2019-2022)

UBS Switzerland AG, développement clientèle « Entrepreneurs » (2022-2024)

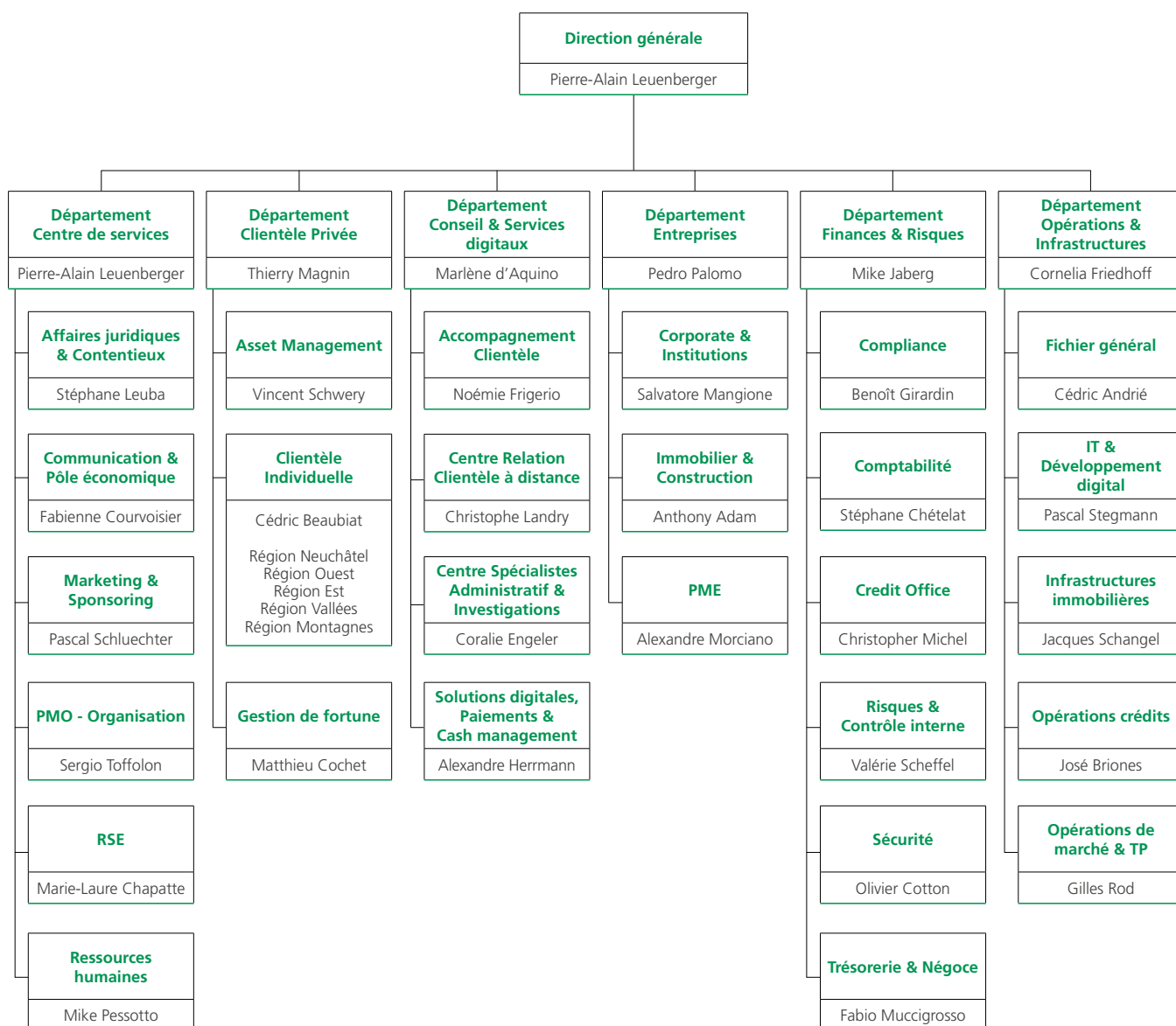
Autres activités

Membre, M&A Chamber

Membre, Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Membre, Association des employés de banque diplômés

4.2 Organigramme opérationnel et fonctionnel au 1^{er} mars 2026



5. Rémunération du Conseil d'administration et de la direction, participations et prêts

5.1 Rémunération du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration de la BCN est fixée de la manière suivante :

Rémunération	CHF
Indemnité annuelle fixe	30'000
Indemnité de séance	500
Indemnité de la présidente ou du président	90'000
Indemnité de la vice-présidente ou du vice-président	30'000
Indemnité de membre de Comité de banque	20'000

Les indemnités versées au Conseil d'administration pour 2025 ont été de CHF 466'500. Aucune indemnité de départ n'a été versée. Aucune rémunération n'a été accordée aux anciens membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration, de façon individuelle, sont mis au bénéfice des mêmes conditions que le personnel de la banque pour ce qui a trait aux prestations délivrées par celle-ci.

5.2 Rémunération de la direction

La rémunération des membres de la direction (directrice générale ou directeur général, directrices ou directeurs et sous-directrices ou sous-directeurs) est de la compétence du Conseil d'administration. Elle se compose d'un salaire de base et d'une part incitative. La rémunération des 11 membres de la direction en activité au 31 décembre 2025 s'est élevée à CHF 2'920'815. La part incitative de la direction pour l'exercice 2025 a représenté au total CHF 1'031'881. Aucune indemnité de départ n'a été versée. Aucune rémunération n'a été accordée aux anciennes et anciens membres de la direction.

5.3 Prêts aux organes

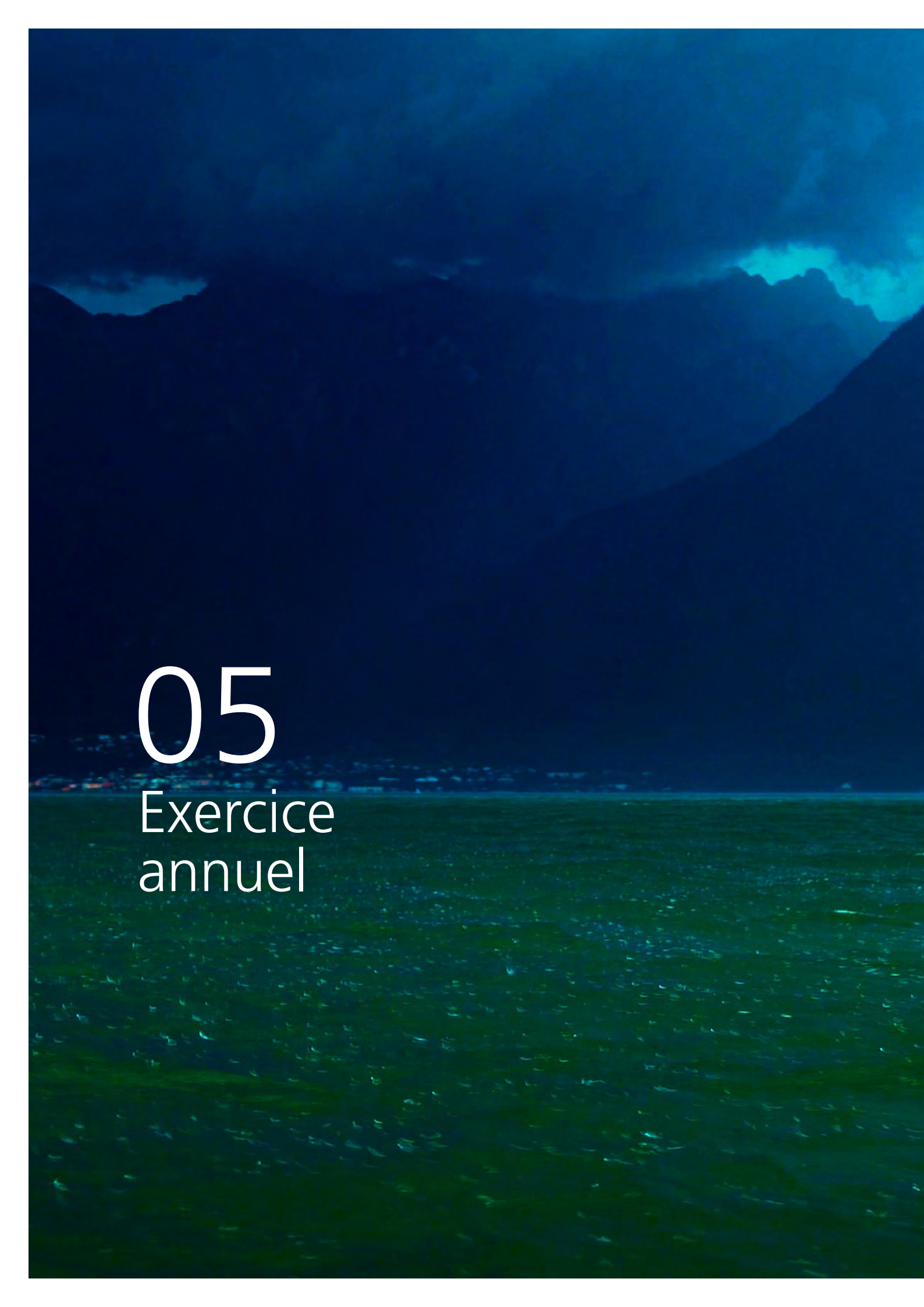
Les créances et engagements envers des sociétés liées ainsi que les crédits aux organes sont présentés au tableau 19 de l'information se rapportant au bilan, partie 5 du présent rapport de gestion.

6. Organe de révision

L'organe de révision de la BCN au sens du Code des obligations et la société d'audit au sens de la LFINMA et de la loi sur les banques (LB) est KPMG SA. Le réviseur responsable est M. Olivier Gauderon, expert-comptable diplômé. Il assume cette responsabilité depuis l'exercice 2024, suite au changement d'organe de révision externe. La durée du mandat de révision est d'une année, renouvelable par le Conseil d'administration à la fin de chaque exercice. Le Comité Audit & Risques assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit ainsi que sa collaboration avec la Révision interne, y compris la discussion des rapports d'audit avec l'auditeur responsable. Le Comité Audit & Risques rapporte au Conseil d'administration.

7. Politique d'information

La BCN donne une conférence de presse au mois de février de chaque année pour commenter le résultat de l'année précédente. Selon les besoins, elle tient un ou plusieurs points de presse en cours d'année. Le Conseil d'Etat est informé de la marche des affaires de la banque lors d'une séance annuelle avec le Conseil d'administration et lors de rencontres, en règle générale trimestrielles, avec la présidente ou le président et la directrice générale ou le directeur général. La BCN publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires (semestriels) avec l'ensemble des banques cantonales dans la Feuille officielle suisse du commerce. Sur son site internet www.bcn.ch, la BCN présente toutes les informations diffusées à la presse et son rapport de gestion peut y être téléchargé. Ce dernier peut également être obtenu à l'adresse : info@bcn.ch, par téléphone au numéro 032 723 61 11 ou à l'adresse postale de la banque : place Pury 4, 2001 Neuchâtel.

The background image is a full-page photograph of a landscape. The top half shows a dark, heavy sky with some lighter patches where light is breaking through. Below the sky is a range of dark, jagged mountains. The bottom half of the image shows a body of water with small, white-capped waves. The overall color palette is dominated by dark blues, greys, and blacks, with some highlights on the water and the distant mountain peaks.

05

Exercice annuel



Exercice annuel 2025

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2025 avant répartition du bénéfice

	en milliers CHF	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Actifs				
Liquidités			2'124'768	2'147'822
Créances sur les banques			64'365	28'256
Créances résultant d'opérations de financement de titres		1	0	0
Créances sur la clientèle		2	836'546	646'353
Créances hypothécaires		2	8'746'502	8'507'670
Opérations de négoce		3	60	20
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		4	9'078	9'851
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		3	0	0
Immobilisations financières		5	579'224	613'970
Comptes de régularisation			8'060	10'492
Participations		6/7	22'787	20'563
Immobilisations corporelles		8	30'588	27'987
Valeurs immatérielles		9	0	0
Autres actifs		10	3'482	5'654
Total des actifs			12'425'460	12'018'639
Total des créances subordonnées			0	0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance			0	0
Passifs				
Engagements envers les banques			542'343	759'903
Engagements résultant d'opérations de financement de titres		1	475'000	505'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle			7'041'071	6'336'088
Engagements résultant d'opérations de négoce		3	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		4	7'286	11'066
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		3	0	0
Obligations de caisse			168'102	255'877
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage		15	3'070'000	3'010'000
Comptes de régularisation			27'168	29'846
Autres passifs		10	5'133	6'812
Provisions		16	6'462	7'034
Réserves pour risques bancaires généraux		16	609'874	583'174
Capital social		17	100'000	100'000
Réserve légale issue du bénéfice			318'715	359'496
Bénéfice reporté			124	112
Bénéfice de l'exercice			54'182	54'230
Total des passifs			12'425'460	12'018'639
Total des engagements subordonnés			0	0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance			0	0
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels		2/28	14'891	12'395
Engagements irrévocables		2	250'310	213'877
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		2	30'749	30'749
Crédits par engagement		2	0	0

Compte de résultat au 31 décembre 2025

	en milliers CHF	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	33		154'964	188'005
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce			0	2
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières			6'023	5'934
Charges d'intérêts	33		-39'862	-67'658
Résultat brut des opérations d'intérêts			121'126	126'283
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts			1'616	6'320
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts			122'742	132'604
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement			17'296	15'976
Produit des commissions sur les opérations de crédit			1'731	1'961
Produit des commissions sur les autres prestations de service			15'230	15'180
Charges de commissions			-2'122	-1'737
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service			32'135	31'380
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur			12'709	14'192
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières			1'470	0
Produit des participations			1'785	1'739
Résultat des immeubles			172	181
Autres produits ordinaires			473	304
Autres charges ordinaires			0	0
Sous-total autres résultats ordinaires			3'901	2'224
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	34		-46'403	-44'179
Autres charges d'exploitation	35		-41'569	-34'066
Sous-total charges d'exploitation			-87'972	-78'245
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles			-5'394	-5'728
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	36		439	-83
Résultat opérationnel			78'559	96'343
Produits extraordinaires	36		2'323	137
Charges extraordinaires	36		0	0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36		-26'700	-42'250
Bénéfice de l'exercice			54'182	54'230

Répartition du bénéfice

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Le bénéfice de l'exercice s'élève à		54'182	54'230
auquel nous ajoutons le solde reporté de l'exercice précédent		124	112
Solde à répartir		54'306	54'342
sur lequel nous payons :			
- l'intérêt du capital de CHF 100'000 à 5%		5'000	5'000
- la rémunération de la garantie de l'Etat de Neuchâtel		1'225	1'172
et nous répartissons le solde conformément à l'art. 11 LBCN comme suit :			
- à la réserve légale issue du bénéfice		19'183	19'219
- à l'Etat de Neuchâtel		28'775	28'828
- report à nouveau		123	124
		54'306	54'342

Selon l'article 11 de la loi sur la BCN, l'attribution à la réserve légale doit s'élever à 40% du solde après versement de l'intérêt sur le capital de dotation.

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2025

	Année de référence		Année précédente	
	Sources	Emplois	Sources	Emplois
<i>en milliers CHF</i>				
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat de la période	54'182		54'230	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	26'700		42'250	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles	3'170		5'728	
Provisions et autres corrections de valeur		571	36	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	2'136		9'890	
Comptes de régularisation actifs	2'432		4'366	
Comptes de régularisation passifs		2'679		1'972
Autres positions		2'224		
Versement à la trésorerie de l'Etat de Neuchâtel		35'000		35'000
	88'620	40'474	116'500	36'972
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Versement unique et extraordinaire à l'Etat de Neuchâtel		60'000		
	0	60'000	0	0
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations				200
Immeubles		2'128		
Autres immobilisations corporelles		5'777		5'444
	0	7'905	0	5'644
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et à long terme (> 1 an)				
- Engagements envers les banques		70'000		300'000
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle	39'000		40'000	
- Engagements résultant des autres instruments à la juste valeur				
- Obligations de caisse		29'949		81'720
- Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage		172'000	194'000	
- Autres passifs		1'679		23'239
- Créances sur la clientèle		105'464		20'883
- Créances hypothécaires		134'248		425'361
- Immobilisations financières		71'633	64'530	
- Autres actifs	2'172			3'314
Opérations à court terme				
- Engagements envers les banques		147'561	149'411	
- Engagements résultant d'opérations de financement de titres		30'000		70'000
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle	665'983		6'385	
- Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		3'780	5'082	
- Obligations de caisse		57'826	59'269	
- Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	232'000		101'000	
- Créances sur les banques		36'109	1'790	
- Créances sur la clientèle		84'729	62'400	
- Créances hypothécaires		104'584	296'182	
- Opérations de négoce		40	4'685	
- Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	773		21'794	
- Immobilisations financières	106'379		8'529	
	1'046'307	1'049'602	1'015'057	924'517
Etat des liquidités				
Liquidités	23'054			164'424
Total Sources de fonds	1'157'981		1'131'557	
Total Emplois de fonds		1'157'981		1'131'557

Présentation de l'état des capitaux propres au 31 décembre 2025 *(avant répartition du bénéfice)*

<i>en milliers CHF</i>	Capital social	Réserve issue du bénéfice	Bénéfice reporté	Réserve pour risques bancaires généraux	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	100'000	359'496	112	583'174	54'230	1'097'013
Versement à la trésorerie de l'Etat du Canton de Neuchâtel		-60'000			-35'000	-95'000
Autres dotations/prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux				26'700		26'700
Autres dotations/prélèvements affectant les autres réserves		19'219			-19'219	0
Variation du bénéfice reporté			12		-12	0
Bénéfice de l'exercice de référence					54'182	54'182
Capitaux propres à la fin de la période de référence	100'000	318'715	124	609'874	54'182	1'082'895

Les informations relatives aux exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité sont disponibles sur notre site www.bcn.ch

Annexe

aux comptes annuels 2025

A) Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la banque

- ◀ Raison sociale: Banque Cantonale Neuchâteloise
- ◀ Forme juridique: Etablissement de droit public, indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique
- ◀ Exonération de l'impôt cantonal direct, de l'impôt complémentaire sur les immeubles et de l'impôt communal direct, selon art. 9 LBCN
- ◀ Inscription au registre du commerce: 05.06.1883
- ◀ Siège social: Neuchâtel (NE)
- ◀ Numéro IDE: CHE-108.954.553
- ◀ Bureau du registre du commerce: Canton de Neuchâtel

Commentaires relatifs à l'activité

Activités

L'article 1 de la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise stipule que la banque a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle. Elle bénéficie de l'agrément «banque» de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et est catégorisée comme banque cantonale. Le rayon d'activité de la banque se situe essentiellement dans le canton de Neuchâtel. L'implantation

géographique comporte un siège à Neuchâtel, une succursale à La Chaux-de-Fonds et neuf centres de conseils ou agences, répartis sur l'ensemble du territoire cantonal.

Opérations au bilan

L'activité la plus importante de la banque est déployée dans le domaine des crédits hypothécaires et commerciaux. Les prêts à la clientèle sont généralement couverts par des gages hypothécaires. La plus grande partie des crédits sert au financement d'immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux sont accordés contre garantie ou en blanc. Les opérations interbancaires sont en majeure partie effectuées à court terme. La banque, membre de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, se refinance auprès de cet organisme ainsi que sur le marché des capitaux. La banque détient un portefeuille de titres dans le cadre du placement de ses excédents de trésorerie à moyen et long terme, enregistré dans les immobilisations financières. Le risque de taux du bilan est géré notamment par le biais d'instruments financiers dérivés.

Opérations de négoce et de placement

La banque exécute pour le compte de sa clientèle l'ensemble des opérations de négoce usuellement proposées par les banques. La banque acquiert et vend, dans un cadre limité et pour son propre compte, des titres de créances (obligations) et des titres de participation (actions, fonds de placement). Pour

cette activité, la banque privilégie des valeurs de première qualité. Dans ce cadre, l'utilisation de produits financiers dérivés n'est pas autorisée.

Opérations de commissions et de prestations de service

La banque est active dans la gestion de fortune, les placements fiduciaires, le trafic des paiements ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle et les opérations d'émission. Elle fournit à la clientèle également des prestations en ligne (trafic des paiements et passation d'ordres de bourse en ligne, etc.).

Externalisation des activités

La banque peut déléguer des prestations de service à d'autres entreprises (outsourcing). La banque assume la responsabilité relative au domaine confié à une entreprise externe. La banque a notamment externalisé les activités en relation avec l'informatique. La banque utilise la plate-forme informatique Finnova qui est hébergée auprès de la société Swisscom (Suisse) SA, Berne. De plus, la banque a confié la gestion applicative (Application Management) d'une grande partie de ses activités informatiques, notamment celles liées à Finnova, à la société Swisscom (Suisse) SA, Berne. L'administration des titres est partiellement externalisée chez Swisscom IT Services, Berne. La banque utilise le prestataire de service externe SPS Switzerland SA à Zurich pour l'impression des documents produits par l'application informatique principale de la banque, ainsi que les prestations de scannage de tous les documents de la banque, y compris les ordres de paiement de la clientèle. La banque utilise un outil standard de la société Bottomline Technologies Sàrl pour la réconciliation automatisée de certaines opérations interbancaires et pour la gestion de la messagerie interbancaire dans le domaine des paiements. Ces externalisations font l'objet de contrats de services détaillés. Afin de conserver la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services sont soumis au secret bancaire.

B) Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes généraux

Les comptes annuels de la Banque Cantonale Neuchâteloise sont établis conformément au Code des obligations, à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et à l'ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'à l'ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) et la Circulaire 2020/1 Comptabilité – banques de la FINMA (prescriptions comptables pour les banques «PCB»).

La BCN procède à un bouclage individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle. L'annexe est numérotée sur la base des dispositions légales (annexe 1 lettre E de l'ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne).

La numérotation manquante concerne des annexes non applicables à la banque. Tous les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses, sauf indication contraire, et sont arrondis au millier le plus proche, ce qui explique des écarts dans certains totaux.

Principes généraux d'évaluation

Les principes d'évaluation de la banque suivent les prescriptions comptables et d'évaluation définies dans l'OEPC-FINMA et dans les PCB.

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan.

Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les actifs, les engagements et les opérations hors bilan sont en règle générale évalués individuellement s'ils sont importants et qu'en raison de leur similitude, ils ne sont habituellement pas regroupés. Dans tous les cas, les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles font l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation entre actifs et passifs ainsi qu'entre charges et produits est en principe interdite.

La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- ◀ Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes
- ◀ Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat

La compensation entre charges et produits est limitée aux cas suivants:

- ◀ Les corrections de valeur et pertes nouvellement constituées relatives aux risques de défaillance qui affectent les opérations d'intérêts selon la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts», avec les récupérations et les corrections de valeur libérées correspondantes
- ◀ Les provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes selon la rubrique «Variations

des provisions et autres corrections de valeur, pertes» avec les récupérations et les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes

- ◀ Les gains de cours des opérations de négoce sont compensés avec les pertes de cours de ces opérations
- ◀ Les adaptations de valeur positives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse qui sont compensées avec les adaptations de valeur négatives de ces immobilisations
- ◀ Les charges d'immeubles qui sont compensées avec les produits d'immeubles dans la rubrique «Résultat des immeubles»
- ◀ Les résultats des opérations de couverture qui sont compensés avec les résultats correspondants des opérations couvertes

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs sous forme de pièces et billets ainsi que les dépôts auprès de la BNS. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires. Les avoirs en métaux précieux enregistrés sur des comptes métaux sont évalués à la juste valeur dans la mesure où le métal précieux est négocié sur un marché efficient et liquide.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires. Il s'agit des crédits d'espèces accordés par la banque à ses clients.

Des corrections de valeur sont constituées pour risques de défaillance des créances compromises et des créances non compromises.

Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices convaincants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables. Les créances compromises sont évaluées sur une base individuelle. Le montant de la correction de valeur correspond à la totalité de la créance, diminuée de la valeur de liquidation des éventuelles sûretés mises en garantie. Les intérêts échus et non payés depuis plus de 90 jours sont dits «en souffrance». Ils ne sont plus reconnus au compte de résultat mais directement dans les corrections de valeur.

La banque appartient à la catégorie de surveillance 4. En tant que banque de catégorie 4 et conformément à l'art. 25 de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes, la banque doit constituer des corrections de valeur pour risques latents de défaillance sur les créances non compromises. Elle a cependant fait usage de la possibilité qui lui est donnée d'utiliser l'approche plus étendue d'une catégorie supérieure pour la

constitution des corrections de valeur pour risques de défaillance. Elle applique ainsi l'approche des risques inhérents de défaillance.

Les méthodes appliquées pour l'identification des risques et pour la détermination du besoin de corrections de valeur sont présentées dans la section «Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur».

Au bilan, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires. Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts sont directement portées en réduction du résultat brut des opérations d'intérêts.

Opérations de négoce

La rubrique «Opérations de négoce» au bilan est composée de métaux précieux évalués à leur juste valeur à la date du bilan (prix de marché). Les bénéfices et pertes découlant de cette évaluation sont comptabilisés sous «Résultat des opérations de négoce». Les opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle du prix donné par un marché liquide et efficient.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Opérations de négoce

Les transactions de négoce comprennent les opérations effectuées avec les clients. Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués au prix du marché et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. Le résultat de ces transactions est enregistré dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce».

Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la banque utilise en outre des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change.

Selon la directive d'application de la politique de risques et conformément à la LBCN, la banque ne fait pas d'opérations spéculatives. Les opérations pour propre compte, telles que contrats à terme de devises, options ainsi que le négoce de dérivés sur devises, ne sont pas autorisées, sauf pour couvrir, par le biais de contrats à terme de devises, les intérêts à payer lors d'emprunts réalisés en monnaies étrangères dans le cadre du refinancement de la banque.

Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la

couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs », soit à la position « Autres passifs ».

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont considérées et traitées comme des opérations de négoce.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit qui ne sont détenus ni dans le dessein du négoce, ni dans le dessein d'un placement durable.

Les titres de créance sont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance et sont évalués à la valeur d'acquisition. L'éventuel agio ou disagio sur les titres à revenu fixe est respectivement valorisé ou amorti jusqu'à l'échéance (accrual method).

Les autres positions en titres, telles que les actions, sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire au prix d'achat ou à la valeur du marché lorsque cette dernière est inférieure.

Les dépôts d'or, en consignation auprès de clients, sont évalués à la valeur du marché.

Les immeubles, repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, apparaissent sous cette rubrique à la valeur d'acquisition, déduction faite d'un éventuel amortissement nécessaire jusqu'à la valeur effective du marché. Ensuite, ils sont évalués à la valeur la plus basse correspondant au montant le moins élevé entre la valeur d'acquisition et la valeur de liquidation.

Participations

Les participations sont évaluées individuellement à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. La banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché (en cas d'absence de liquidités sur un titre spécifique, une décote de 10% à 20% peut être déduite de la valeur de marché) et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comp-

table dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles ».

Les gains et les pertes résultant de la vente de participations sont enregistrés au poste « Produits extraordinaires », respectivement « Charges extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans des immobilisations corporelles sont activés dès lors qu'ils ont une valeur qui dépasse la limite inférieure d'activation, fixée à CHF 30'000, et qu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable.

Les immeubles à l'usage de la banque sont amortis selon leur durée de vie prévisible, mais au maximum 33 ans. Les autres immeubles sont amortis au maximum sur 50 ans. Les transformations de parties d'immeubles sont amorties sur 10 ans au maximum.

Les autres immobilisations corporelles, telles que le mobilier, les machines et les licences de logiciels informatiques, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties sur leur durée de vie, mais au maximum sur 3 ans.

Les critères suivants sont notamment pris en compte pour l'activation des autres immobilisations corporelles :

- ✦ Impact stratégique: importance de l'actif immobilisé dans l'activité de la banque
- ✦ Détermination d'un bénéfice économique futur généré de l'actif immobilisé pour la banque ou les clients
- ✦ Durée d'utilisation restante de plus de 12 mois: selon l'usage réel de l'actif immobilisé

Si ces critères ne sont pas respectés, l'acquisition sera portée en charges d'exploitation.

Le tableau suivant récapitule les différents types d'actifs :

Investissements Immobilisations corporelles	Type d'actifs (comptabilité)	Durée de vie Durée d'utilisation
Investissements inférieurs à CHF 30'000	Pas activés, mais reconnus comme charges d'exploitation	-
Immobilier	Bâtiment d'exploitation	33 ans
Immobilier	Bâtiment hors exploitation	50 ans
Infrastructure des immeubles	Transformations et aménagements	10 ans
Matériel	Matériel avec valeurs économiques	3 ans
Applications IT, métiers ou projets	Logiciel avec valeurs économiques	3 ans

L'actualité de la valeur des immobilisations est revue chaque année. Si cet examen fait apparaître une réduction de la durée d'utilisation ou une diminution de valeur, la banque amortit la

valeur comptable résiduelle selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation ou procède à un amortissement non planifié.

Les amortissements planifiés et les amortissements supplémentaires sont comptabilisés au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles » du compte de résultat.

Opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension (repurchase/reverse repurchase). Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits qui leur sont liés. L'aliénation subséquente des titres reçus doit être saisie au bilan en tant qu'engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Engagements envers les banques, dépôts de la clientèle et emprunts

Les engagements envers les banques, les dépôts de la clientèle et les emprunts sont évalués à la valeur nominale. Les agios et disagos des prêts de la Centrale de lettres de gage et des autres emprunts sont amortis jusqu'à leur échéance (accrual method).

Engagements de prévoyance

La Caisse de retraite et d'invalidité de la banque assure un plan de prévoyance en primauté des cotisations. L'organisation, la gestion et le financement du plan de prévoyance suivent les dispositions légales, les statuts, ainsi que les règlements de prévoyance en vigueur.

La banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ». Des informations détaillées sont présentées dans le tableau 13.

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations. Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont dissoutes par le compte de résultat.

Les corrections de valeur pour les risques de défaillance des opérations hors bilan des postes « Engagements conditionnels » et « Engagements irrévocables » sont présentées dans cette rubrique. Les méthodes appliquées pour l'identification

des risques et pour la détermination du besoin de corrections de valeur sont présentées en détail au point D) Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur.

Réserve pour risques bancaires généraux

La réserve pour risques bancaires généraux est une réserve constituée préventivement dans le but de couvrir des pertes imprévisibles dues à l'activité d'une banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan se fait à la valeur nominale. Les risques reconnaissables font l'objet d'une provision portée au passif du bilan. La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA est libérée à hauteur de 20%. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique « Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires ». Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit est également présentée sous la rubrique « Engagements irrévocables » afin de refléter cet état de fait.

Résultats des opérations d'intérêts

Des swaps de devises peuvent être conclus dans le cadre des opérations d'intérêts. Des intérêts créditeurs sont ainsi générés. Le résultat des swaps de devises qui ont été conclus dans le but exclusif de gérer les opérations d'intérêts, et qui sont désignés comme tels lorsqu'ils sont contractés, est enregistré sous le poste « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts négatifs concernant les opérations actives sont enregistrés en réduction du produit des intérêts. Les intérêts négatifs concernant les opérations passives sont enregistrés en réduction des charges d'intérêts.

Changement des principes comptables et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Changement dans la présentation

Aucun changement n'est à signaler au niveau de la présentation.

Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur conclusion et évaluées immédiatement en vue de la détermination du résultat.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que les gains et pertes relatifs à la réévaluation des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat sous « Résultat des opérations de négoce ».

Taux de change utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères à la date de clôture:

	au 31.12.2025	au 31.12.2024
EUR	0,9309	0,9379
USD	0,7933	0,9057

C) Indications relatives à la gestion des risques

Gouvernance de la gestion des risques

Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées comme suit:

- ◀ Le Conseil d'administration adopte la politique de risques soumise par le Comité de direction, il exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des risques qui est faite par les organes exécutifs de la banque et il veille à la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace
- ◀ Le Comité Audit & Risques facilite les prises de décision du Conseil d'administration en formulant tous types de préavis en matière de gestion des risques et de contrôle interne
- ◀ Le Comité de direction est responsable de l'élaboration de la politique de risques; le directeur Finances & Risques supervise sa mise en œuvre
- ◀ La fonction Risques & Contrôle interne est responsable de la surveillance, de l'évaluation, de l'analyse et de l'ensemble des risques; elle pilote la mise en œuvre du système de contrôle interne et conseille les instances de la banque
- ◀ La fonction Compliance est responsable de fournir une assistance adéquate aux membres de la direction et au personnel afin de garantir la conformité des activités de la banque avec les dispositions légales, réglementaires et internes
- ◀ La fonction Sécurité est responsable d'édicter des règles et de contrôler leur respect en matière de sécurité des biens, des personnes et des données

Risques de crédit

Les risques de crédit correspondent à l'éventualité d'une perte résultant d'une incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations.

Risques de crédit à la clientèle

Les risques de crédit à la clientèle correspondent à l'éventualité qu'un emprunteur ne rembourse pas tout ou partie de son crédit aux échéances prévues par le contrat signé entre lui et

la BCN. L'évaluation du risque de crédit à la clientèle passe par une bonne connaissance de la situation du client et une évaluation adéquate des garanties remises. Les risques de crédit à la clientèle englobent la totalité des créances qui pourraient entraîner des pertes, si la clientèle se trouvait dans l'incapacité de rembourser ses engagements. La banque limite les risques résultant des crédits en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. Son système de notation donne à la banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des notations et une communication régulière avec la clientèle permettent à la banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation de biens immobiliers, la banque a édicté des procédures détaillées. La valeur de réalisation, sur laquelle sera basé le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante:

- ◀ Objet habité par son propriétaire: valeur de marché calculée grâce à un modèle d'évaluation externe (approche hédoniste)
- ◀ Objet de rendement: valeur de rendement calculée grâce à un modèle d'évaluation externe (modèle de capitalisation)
- ◀ Objets commerciaux et industriels utilisés par leur propriétaire: valeur d'usage basée sur la valeur de rendement théorique calculée grâce à un modèle d'évaluation externe (modèle de capitalisation)
- ◀ Terrain à construire: valeur du marché compte tenu du potentiel constructible

Le montant des prêts est déterminé par la capacité du client à faire face au service de la dette et par la valeur de couverture des garanties remises. Les exigences en matière de remboursement sont déterminées par la nature de la transaction et les exigences réglementaires.

La banque a pour objectif une croissance maîtrisée de ses portefeuilles de crédit à la clientèle. Les crédits (notamment hypothécaires) et prêts en blanc, y compris les crédits accordés aux corporations de droit public, ne peuvent toutefois être accordés que si la solvabilité des personnes physiques et morales ayant recours au crédit, les renseignements préalables et, le cas échéant, les bilans des sociétés sont satisfaisants.

La politique de tarification tient compte du niveau de risque supporté par la banque.

La diversification du risque de crédit est assurée à travers un système de limites par catégorie de crédit.

La comptabilisation des crédits à la clientèle est présentée dans la section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Risques de crédit sur les autres contreparties

Les risques de crédit sur les contreparties correspondent à l'éventualité d'un défaut, ou d'une dégradation de la qualité de crédit, d'une contrepartie auprès de laquelle la banque a placé ses excédents de trésorerie. Ces placements sont effectués en monnaie nationale, en devises, en titres ou en métaux. Les volumes placés, la qualité de crédit des émetteurs et leur diversification sont soumis à des limites.

Risques pays

Les risques pays correspondent au risque sur les activités et placements effectués à l'étranger, notamment par le fait qu'un pays interdirait les transferts de fonds, la conversion en devises ou procéderait à une confiscation de fonds.

La banque ne cherche pas activement à développer des activités ou à effectuer des placements en dehors du territoire national. La BCN ne peut détenir des positions actives à l'étranger, excepté dans les pays de l'OCDE ou au Liechtenstein. Les placements auprès de contreparties bancaires et les titres détenus pour compte propre dont l'émetteur est hors de Suisse sont soumis à des limites.

Risques de marché

Les risques de marché correspondent à l'éventualité d'une perte résultant des fluctuations des marchés financiers. Des limites d'exposition sont mises en place et surveillées quotidiennement.

Risques de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt correspondent à l'éventualité d'une baisse de valeur des fonds propres économiques liée à une évolution défavorable des taux d'intérêt du marché. Les banques sont toujours susceptibles d'être affectées par les risques de taux lorsque les revenus et les valeurs économiques de leurs actifs, passifs et positions hors bilan présentent des sensibilités divergentes face aux fluctuations des taux d'intérêt.

La banque applique une gestion actif-passif dynamique en refinançant tout ou partie des financements octroyés et peut, lorsque cela est nécessaire, recourir à des instruments financiers de couverture.

L'exposition au risque de taux est soumise à des limites.

Risques de cours sur les titres

Les risques de cours correspondent à l'éventualité que la banque enregistre des pertes sur les actifs financiers gérés pour compte propre, à la suite de fluctuations de cours boursiers et/ou de la suspension de cotation sur les valeurs mobilières. Ils sont influencés par la courbe des taux d'intérêt et l'évolution des marchés, mais aussi par la qualité des titres émis et leurs valeurs intrinsèques. La banque maintient une faible exposition sur les marchés boursiers car elle ne réalise pas d'opération de

négoce pour son propre compte et respecte un système de limites sur ses immobilisations financières.

Risques de change

Les risques de change correspondent à l'éventualité que la banque enregistre des pertes sur ses positions devises à cause des fluctuations de cours de change. La banque effectue des opérations en devises et billets avant tout pour le compte de la clientèle. Elle ne réalise pas d'opération spéculative pour son propre compte. Les positions en monnaies étrangères non couvertes détenues par la banque en lien avec des opérations clients sont soumises à des limites.

Risques liés aux métaux précieux

Les risques sur les métaux précieux correspondent à l'éventualité que la banque enregistre des pertes sur ses positions métaux à cause des fluctuations de cours de métaux.

La banque effectue des opérations en métaux précieux sous forme physique ou de compte pour la clientèle. Les transactions sont retournées dans le marché avec des banques de premier ordre. Afin de répondre aux demandes potentielles de clients, la banque détient à ses guichets quelques positions en métaux précieux. La banque ne détient pas d'autres positions ouvertes en métaux précieux pour propre compte, à l'exception d'un stock industriel en or, argent, palladium ou platine. La majeure partie des opérations sont couvertes et les positions sur les métaux précieux sont soumises à des limites.

Risques d'écart de crédit

Les risques d'écart de crédit (ou risque de spread) correspondent à l'éventualité d'une baisse de valeur de marché du portefeuille obligataire induite par une hausse de la prime de risque sur les marchés obligataires.

Les expositions par niveau de qualité de crédit sont soumises à des limites.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de perte provenant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Il est constitué des éléments suivants:

- ◀ Fraude interne
- ◀ Vol, brigandage et fraude externe
- ◀ Cyberrisques et risques liés à l'externalisation d'activités opérationnelles
- ◀ Poste de travail et sécurité des personnes
- ◀ Clients, produits et pratiques commerciales
- ◀ Dommages aux actifs corporels
- ◀ Interruptions d'activité et dysfonctionnement de systèmes d'information
- ◀ Exécution, livraison et gestion des processus

Cette définition inclut les risques de non-conformité liés à une erreur de traitement imputable à la banque et générant des pertes directes, comme par exemple, les sanctions financières ou les indemnisations en faveur de tiers.

Sont également inclus les impacts financiers des actes juridiques découlant de litiges/contentieux pour lesquels la banque serait atraite devant une instance judiciaire ou administrative.

La banque cherche à limiter les risques opérationnels; elle accepte uniquement les risques opérationnels inhérents à son activité.

La banque dispose d'un système de contrôle interne visant notamment à renforcer l'efficacité et l'efficience des opérations. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas d'événements, internes ou externes, ayant une incidence très importante sur l'activité.

Business Continuity Management

Dans le cadre du Business Continuity Management (BCM), la banque a mis en place des mesures globales permettant de maintenir ses activités, même en cas de défaillance de ressources critiques (personnel, système informatique, bâtiments, fournisseurs). Tous les systèmes informatiques essentiels ont été mis en place et implémentés de manière redondante sur plusieurs sites. Afin de limiter autant que possible les dommages et de permettre une réaction efficace et coordonnée, la banque a élaboré des plans d'urgence. Des tests et exercices réguliers servent à vérifier que les plans et l'organisation sont à jour et opérationnels. La cellule de crise et l'organisation sont régulièrement formées et testées au moyen de plusieurs scénarios afin de garantir leur capacité à assurer la continuité de l'exploitation.

Risques de liquidité

Les risques de liquidité correspondent à une situation où la banque est en incapacité d'honorer ses paiements à court terme. Le risque de liquidité découle notamment de la transformation des échéances de la banque. Il peut résulter de retraits massifs de fonds de la clientèle simultanément à des difficultés de refinancement de la banque.

Dans certains cas, une tension sur la liquidité peut s'accompagner d'une perte (et donc d'un risque de solvabilité) pour la banque qui, pour se refinancer dans l'urgence, doit accepter des conditions défavorables.

La banque applique une gestion actif-passif dynamique et recourt à des sources de financement diversifiées.

La politique de tarification tient compte du niveau de risque de liquidité relatif aux actifs pris en garantie des prêts à la clientèle.

L'exposition au risque de liquidité est soumise à des limites et des réserves minimales sont conservées. Par ailleurs, le Comité ALM peut décider d'activer un plan d'urgence constitué de différentes mesures pouvant être rapidement mises en œuvre pour faire face à une crise de liquidités.

Risques de conformité

La banque, épaulée par son service Compliance, s'applique à respecter la conformité aux prescriptions légales, réglementaires et internes. La banque ne prend pas de décisions contraires à la législation ou à la réglementation en vigueur. Elle applique un strict respect des conditions d'autorisation et retient une interprétation de la réglementation prudente ou conforme à la pratique. En outre, la banque veille au respect des normes en termes de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme par la communication des soupçons de blanchiment. Elle effectue une surveillance en matière d'abus de marché, des entrées en relation et des transactions ainsi que du respect des sanctions économiques.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques (autres que ceux couverts par les risques précédemment cités) correspondent essentiellement à des objectifs relatifs au développement futur de la BCN; on peut notamment distinguer les sous-catégories de risques suivants:

- ◀ Risques sur l'activité commerciale
- ◀ Risques sur le contexte politique, économique, concurrentiel et réglementaire
- ◀ Risques d'image et de réputation
- ◀ Risques liés aux partenariats
- ◀ Risques liés aux participations

Les événements à l'origine de ces risques n'ont généralement pas d'impact sur la solvabilité ou sur la liquidité à court terme. En revanche, ils peuvent avoir des conséquences importantes à moyen/long terme.

Facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

L'impact sur la banque des facteurs de risque ESG n'est pas traité de manière isolée mais est intégré aux dispositifs existants de gestion des risques.

En particulier, la banque considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et les exigences en lien avec la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies. En ce sens, la banque tient compte des facteurs de risque climatique

dans les processus d'identification, d'évaluation, de traitement et de suivi des risques.

D) Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Les corrections de valeur et les provisions sont réexaminées et réajustées semestriellement. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la banque évalue les preneurs de crédit selon un système de notation comprenant onze catégories pour l'ensemble de la clientèle. Ce système permet à la banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle. Un système de notation permet une évaluation du risque de solvabilité : chaque contrepartie reçoit une notation située entre 1 et 11 (1 étant la meilleure catégorie de solvabilité et 11 la moins bonne). Les systèmes experts de notation des ratings de contreparties utilisés par la banque sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG.

Corrections de valeur pour risques de défaillance sur créances compromises

Une créance est considérée comme compromise lorsqu'il est invraisemblable que le débiteur puisse faire face à ses engagements futurs. Les indices de défaillance se basent sur les exigences de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes et sont définis plus en détail dans une directive interne.

Les créances compromises, classées dans la catégorie 11, et les éventuelles sûretés obtenues, sont évaluées au moins deux fois par an sur base individuelle à la valeur de liquidation. En cas de dépréciations éventuelles, des corrections de valeur individuelles sont constituées en tenant compte de la valeur d'aliénation des sûretés et de la solvabilité du débiteur.

Pour qu'une créance ne soit plus considérée comme compromise, il faut que les échéances impayées soient réglées, que le service de la dette ait repris normalement, que les critères de solvabilité soient remplis et que ce nouvel état de fait soit constaté par un changement de la note de solvabilité.

Corrections de valeur pour risques de défaillance sur créances non compromises

La FINMA a classé la banque dans la catégorie de surveillance 4. La banque a décidé de constituer volontairement des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises.

Chaque opération de crédit comporte un risque inhérent de défaillance. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore subies.

Lors de l'estimation de risque de défaillance, les positions incluses dans les postes « Créances sur la clientèle », « Créances hypothécaires », « Engagements conditionnels » et « Engagements irrévocables » pour lesquelles aucune correction de valeur pour créances compromises n'a été constituée sont prises en compte.

Le système de notation de la banque sert de base à l'estimation de la correction de valeur pour les risques inhérents de défaillance. La correction de valeur est calculée sur la base d'un modèle interne basé sur les éléments suivants :

- ◀ La probabilité de défaut historique par classe de notation
- ◀ Le taux de perte en cas de défaut par genre d'engagement
- ◀ L'engagement actuel (y compris la partie non utilisée des financements)

Les données de probabilité de défaut et les taux de pertes sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG. Afin de tenir compte de l'évolution future de la conjoncture, trois facteurs avancés, augmentant au maximum de 15% le niveau des corrections de valeur (5% par facteur), peuvent être activés en cas de dégradation de la situation économique. Ceux-ci sont la hausse du chômage dans le canton de Neuchâtel, la hausse des taux d'intérêt et les prévisions du produit intérieur brut du Centre de recherches conjoncturelles (KOF).

Lors de la constitution de provisions pour les risques de défaillance sur des opérations hors bilan, les mêmes procédures, systèmes et méthodes sont utilisés que ceux pour la constitution des corrections de valeur sur les créances compromises et non compromises.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires ». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans les « Provisions ».

Réévaluation

Semestriellement, les correctifs de valeur sont adaptés en fonction du montant déterminé par le modèle. Les constitutions ou libérations sont comptabilisées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » ou « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » pour la part attribuable aux opérations hors bilan.

Utilisation

En cas de besoin exceptionnellement élevé de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance des créances compromises, la banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises et documente leur utilisation.

Le besoin de corrections de valeur individuelles et de provisions est considéré comme exceptionnellement élevé lorsqu'il dépasse 10% du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». Dans un tel cas, le Conseil d'administration de la banque décide s'il active le processus d'utilisation et détermine le montant de l'utilisation. Une utilisation éventuelle est publiée.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises (et des provisions), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

Sous-couverture

Il existe une sous-couverture lorsque les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance constitués sont inférieures au montant nécessaire déterminé par la banque selon son modèle interne. Au 31 décembre 2025, il n'y a pas de sous-couverture.

E) Evaluation des sûretés de crédit

La valeur des couvertures immobilières remises à la banque est établie sur la base de normes internes d'estimation et d'évaluations externes, auxquelles un taux d'avance différencié est appliqué en fonction de la nature du gage (habitation, commerce/artisanat, industrie, terrain, etc.) ou de son utilisation. Les valeurs mobilières font l'objet d'un traitement analogue, tenant compte des degrés de sécurité et de liquidité des valeurs concernées. Les opérations hors bilan sont traitées de la même manière, qu'il s'agisse d'engagements fermes ou de garanties conditionnelles.

F) Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, opérations de couverture (« hedge accounting »)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture.

Les contrats à terme sur devises et métaux précieux, effectués pour la clientèle et conclus avec la clientèle, sont immédiatement retournés sur le marché. Ces opérations sont reflétées au compte de résultat selon le principe de réalisation. La banque effectue également des opérations à terme sur devises pour la gestion de sa trésorerie. Les contrats à terme sur devises et métaux précieux sont évalués au cours du jour.

Les instruments financiers dérivés sont également utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opéra-

tions de couverture sont systématiquement conclues avec des contreparties externes.

Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est principalement utilisée en rapport avec les swaps de taux d'intérêt. Ces opérations, de type macro hedge, interviennent dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en couvrant une sélection de créances hypothécaires.

Constitution des groupes d'opérations de base

Chaque opération de couverture est mise en relation avec un groupe d'opérations de base composé de créances hypothécaires. Lors de sa constitution, le nominal d'un groupe d'opérations de base est supérieur de 10% du nominal de l'opération de couverture afin d'éviter une surcouverture à la suite des amortissements et des remboursements anticipés. Les échéances des créances hypothécaires sélectionnées sont proches de celle de l'opération de couverture.

Relation économique entre les opérations de base

et les opérations de couverture et mesure de l'effectivité

A l'ouverture d'une opération de couverture, une documentation est établie. Cette dernière indique ses caractéristiques ainsi que celles des opérations de base. Elle renseigne également sur l'objectif et la stratégie de la couverture.

Chaque semestre, les opérations de couverture sont soumises à un test d'effectivité. La sensibilité de la valeur économique de l'opération de couverture ainsi que celle des opérations de base à la suite d'un choc parallèle de la courbe de taux d'intérêt de +150 bps sont mesurées. La couverture est considérée comme effective dès lors que le rapport entre sa sensibilité et celle du groupe d'opérations de base se situe entre 80% et 125%.

Les opérations de couverture ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction de couverture sont assimilées à des opérations de négoce et traitées comme telles.

G) Événements significatifs survenus après la date de l'établissement du boucllement

Aucun événement extraordinaire ayant une incidence majeure sur le patrimoine, sur la situation financière et sur les résultats de la banque n'est survenu après le 31 décembre 2025, date du bilan de la banque.

Informations se rapportant au bilan

Tableau 1
Répartition des opérations de financement de titres (actives et passives)

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension			
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension		475'000	505'000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension <i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>		475'013	505'568
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres ou par le biais de prises en pension <i>dont ceux aliénés ou remis à un tiers comme garantie</i>			

Tableau 2
Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan
ainsi que des créances compromises

	en milliers CHF	Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couvertures	
Prêts					
Créances sur la clientèle	238'573	105'811	516'216	860'600	
Créances hypothécaires	8'707'581	9'237	49'932	8'766'751	
immeubles d'habitation	7'582'219	8'304	5'099	7'595'622	
immeubles commerciaux	705'787	253	1'417	707'457	
immeubles artisanaux et industriels	205'718		250	205'968	
autres	213'858	681	43'166	257'704	

Total des prêts (*avant compensation avec les corrections de valeur*)

Année de référence	8'946'155	115'048	566'149	9'627'351
Année précédente	8'402'931	432'517	365'507	9'200'955

Total des prêts (*après compensation avec les corrections de valeur*)

Année de référence	8'928'976	113'618	540'455	9'583'048
Année précédente	8'384'283	430'871	338'869	9'154'023

Hors bilan

Engagements conditionnels	2'294	9'755	2'842	14'891
Engagements irrévocables	165'256	3'789	81'266	250'310
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			30'749	30'749
Crédits par engagement				

Total du hors bilan

Année de référence	167'550	13'544	114'857	295'950
Année précédente	140'242	9'897	106'883	257'021

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Créances compromises				
Année de référence	46'790	27'657	19'133	19'133
Année précédente	42'935	24'871	18'064	18'064

Tableau 3

Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Actifs			
Opérations de négoce		60	20
Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire dont cotés			
Titres de participation			
Métaux précieux		60	20
Autres actifs de négoce			
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Titres de dette			
Produits structurés			
Autres			
Total des actifs		60	20
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation			
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités			
Engagements			
La banque n'a pas d'opérations en cours.			

Tableau 4

Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	en milliers CHF	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux							
Swaps					8'065	6'342	695'000
Options OTC							
Devises/métaux précieux							
Contrats à terme		1'013	943	251'950			
Options OTC							
Total avant prise en compte des contrats de netting							
Année de référence		1'013	943	251'950	8'065	6'342	695'000
Année précédente		1'337	1'088	257'760	8'513	9'977	645'000
Total après prise en compte des contrats de netting		Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
Année de référence		9'078			7'286		
Année précédente		9'851			11'066		
	en milliers CHF	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients			
Répartition selon les contreparties							
Valeurs de remplacement positives			8'931	148			

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des options OTC et des contrats à terme sur devises découlent du prix établi par un modèle d'évaluation.

Tableau 5

Répartition des immobilisations financières

	en milliers CHF	Valeur comptable		Juste valeur	
		Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance		504'584	532'743	512'959	543'225
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance		504'584	532'743	512'959	543'225
dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)					
Titres de participation		23'147	23'260	28'425	27'415
dont participations qualifiées					
Métaux précieux		51'494	57'968	51'494	57'968
Immeubles		1	1		
Cryptomonnaies					
Total		579'224	613'970	592'878	628'607
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		503'077	531'233	511'467	541'733

Titres de créances, répartition des contreparties selon la notation	en milliers CHF	Valeur comptable	
		Année de référence	Année précédente
AAA		349'184	372'408
AA		60'501	59'502
AA-		49'402	54'910
A+		7'570	10'122
A		35'408	35'800
A-		2'518	0
Total		504'584	532'743

Les ratings sont exprimés selon l'agence de notation Fedafin.

Tableau 6

Présentation des participations

	en milliers CHF	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence						Valeur de marché
					Change-ment d'affectation/reclassification	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Corrections de valeur/reprise d'amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	
Autres participations											
avec valeur boursière		15'222	-4'082	11'140					2'224	13'364	20'000
sans valeur boursière		12'570	-3'147	9'423						9'423	
Total des participations		27'792	-7'229	20'563					2'224	22'787	20'000

Les participations minoritaires détenues par la banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

Tableau 7

Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative directe ou indirecte

		Capital social (en 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Raison sociale, siège et activité						
Parking Place Pury SA, Neuchâtel	Parking	2'900	17	17	oui	non
Parking du Port SA, Neuchâtel	Parking	2'850	9	9	oui	non
Parking du Seyon SA, Neuchâtel	Parking	1'200	12	12	oui	non
Microcity SA, Neuchâtel	Transfert de technologie	1'000	9	9	oui	non
NNH Holding SA, Zurich	Ecosystème numérique secteur habitat	100	3	3	oui	non
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	Banque	42'000	8	8	oui	non

La banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières. Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la banque n'établit pas de comptes consolidés.

Tableau 8

Présentation des immobilisations corporelles

				Année de référence				
en milliers CHF	Valeur d'acquisition	Amortisse- ments cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changement d'affectation	Investisse- ments	Désinvestis- sements	Amortisse- ments	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	41'301	26'151	15'150	481	1'647		-1'287	15'991
Autres immeubles	4'939	2'088	2'851				-99	2'752
Logiciels développés à l'interne ou acquis séparément								
Autres immobilisations corporelles	21'202	11'215	9'987	-481	6'258		-3'919	11'845
Objets en « leasing » financier								
Total des immobilisations corporelles	67'442	39'454	27'987	0	7'905	0	-5'304	30'588

Les autres immobilisations qui sont complètement amorties depuis plus de 3 ans ne sont plus présentées dans le tableau 8.

Tableau 9

Présentation des valeurs immatérielles

La banque n'a inscrit aucune valeur immatérielle à l'actif de son bilan.

Tableau 10

Répartition des autres actifs et autres passifs

en milliers CHF	Autres actifs		Autres passifs	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation		3'424	2'963	
Impôts indirects	1'382	1'443	1'431	4'597
Comptes de règlement	2'100	787	724	2'194
Actifs et passifs divers			15	21
Total	3'482	5'654	5'133	6'812

Tableau 11

Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l’objet d’une réserve de propriété

	en milliers CHF	Année de référence		Année précédente	
		Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
Actifs nantis/cédés					
Titres déposés en garantie auprès de la BNS et de dépositaires centraux (SIX)		1'500		1'500	
Esisuisse 50% du versement obligatoire sécurisé selon le modèle TCM		22'000	21'113	22'030	21'079
Titres hypothécaires en couverture des créances nanties en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses		2'690'164	2'245'000	2'603'547	2'185'000
Appel de marge bloqué auprès des contreparties pour swaps IRS (CSA)		3'750	4'730	6'350	7'260

La banque n’a pas d’actifs sous réserve de propriété. Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés au tableau 1.

Tableau 12

Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Epargne, comptes de gestion et à terme		7'670	2'362

Tableau 13

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

	en milliers CHF	Excédent/ insuffisance de couver- ture à la fin de l'année précédente	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engag. économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
			Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
			Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance					
Plan de prévoyance avec excédent						4'506	4'506	4'190

Pour la fin de l’année 2025, la fondation estime atteindre un taux de couverture supérieur à 100%.

Caisse de retraite et d’invalidité du personnel de la banque

Le personnel de la banque est assuré auprès de la Caisse de retraite et d’invalidité de la Banque Cantonale Neuchâteloise dans un plan en primauté des cotisations. L’âge de la retraite est de 63 ans pour les hommes et les femmes. Le montant annuel de la rente de retraite correspond au capital-épargne constitué, y compris les rachats de prestations, au début du versement de la rente. Ce capital est multiplié par le taux de conversion correspondant à l’âge de l’assuré (calculé en années et en mois).

Chaque assuré cotisant peut se constituer un compte épargne complémentaire pour compenser les réductions en cas de retraite anticipée. Le compte retraite anticipée est alimenté par des rachats de l’assuré, ainsi que des éventuelles attributions. Il est productif d’intérêts au taux fixé par le Conseil de fondation. Le compte retraite anticipée est exigible en cas de retraite, d’invalidité, de décès et de sortie. Le montant constitué est dû en sus des autres prestations définies selon le règlement de prévoyance.

Présentation de l'avantage/engagement économique

Les comptes annuels révisés de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque (établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26) font apparaître un degré de couverture de 124,9% à fin 2024, respectivement de 119,9% à fin 2023 par rapport à l'exigence de l'OPP 2.

La réserve de fluctuation de valeurs a atteint 100% de l'objectif réglementaire fin 2024 (96% à fin 2023). L'éventuel excédent d'actif n'est pas porté au bilan, la banque n'ayant pas l'intention de tirer profit de cet avantage économique.

Il existe selon les comptes annuels révisés de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque un excédent de couverture au 31.12.2024.

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur auprès de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque pour l'exercice de référence, ni pour l'exercice précédent.

Tableau 14

Présentation des produits structurés émis

La banque n'a pas émis de produit structuré.

Tableau 15

Présentation des emprunts obligataires en cours et prêts des centrales de lettres de gage

	en milliers CHF	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéances	Montant
Emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses				
Année de référence		0,83%	2025-2044	2'245'000
Année précédente		0,82%	2024-2042	2'185'000

	en milliers CHF	Année émission	Taux d'intérêt	Echéances	Montant
Emprunts obligataires					
sans possibilité de dénonciation anticipée		2017	0,50%	30.09.2027	150'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2018	0,35%	14.09.2026	160'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2022	1,30%	28.04.2032	100'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2023	2,05%	24.05.2028	130'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2024	1,50%	23.05.2034	125'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2024	0,70%	20.12.2029	135'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2024	0,81%	26.11.2026	25'000
Année de référence					825'000
Année précédente					825'000

Total					
Année de référence					3'070'000
Année précédente					3'010'000

Aperçu des échéances des emprunts obligataires et privés en cours

D'ici à une année	> 1 - ≤ 2 ans	> 2 - ≤ 3 ans	> 3 - ≤ 4 ans	> 4 - ≤ 5 ans	> 5 ans	TOTAL
185'000	150'000	130'000	135'000		225'000	825'000

La banque n'a souscrit à aucun emprunt subordonné.

Tableau 16

Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leurs variations durant l'exercice de référence

en milliers CHF	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Recouvrements, intérêts en souffrance	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance						
<i>dont provisions pour opérations hors bilan (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA)</i>	1'331				-43	1'288
<i>dont provisions pour risques inhérents de défaillance</i>	5'703			487	-1'015	5'174
Provisions pour autres risques d'exploitation						
Total des provisions	7'034	0	0	487	-1'058	6'462
Réserve pour risques bancaires généraux	583'174			26'700		609'874
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	46'932	-463	204	2'569	-4'186	45'056
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	18'064	-463	204	1'702	-373	19'133
<i>dont corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises</i>	28'869			867	-3'814	25'922

Tableau 17

Présentation du capital social

en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Capital de dotation versé intégralement par l'Etat du Canton de Neuchâtel	100'000	100'000

Tableau 19

Indication des créances et engagements envers des parties liées

en milliers CHF	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés			9'559	63'314
Sociétés liées	67'110	74'726	75'615	72'944
Affaires d'organes	15'445	11'955	6'170	5'108

Les crédits et prêts aux organes sont accordés selon les mêmes principes que ceux à la clientèle. Ils sont octroyés aux conditions du marché en tenant compte d'un taux préférentiel par rapport à celui appliqué à la clientèle pour les prêts destinés à l'acquisition de leur propre logement uniquement, soit : moins 0,4% pour les hypothèques à taux fixe.

Tableau 23

Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en milliers CHF	A vue	Résiliable	Echu				Immobilisé	Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans		
Actifs								
Liquidités	2'124'768							2'124'768
Créances sur les banques	39'365			25'000				64'365
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle	23'350	117'494	222'517	106'419	274'322	92'445		836'546
Créances hypothécaires	19'047	361'087	554'426	1'124'117	4'796'234	1'891'591		8'746'502
Opérations de négoce	60							60
Valeurs de remplacement positives sur dérivés	9'078							9'078
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières	23'147	51'494	3'016	23'209	220'667	257'691		579'224
Total année de référence	2'238'815	530'075	779'958	1'278'745	5'291'223	2'241'727	0	12'360'543
Année précédente	2'239'302	473'458	684'277	1'335'298	5'011'756	2'209'850	0	11'953'942
Capitaux étrangers								
Engagements envers les banques	16'334		219'109	141'900	55'000	110'000		542'343
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			475'000					475'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	3'313'756	2'622'950	596'071	363'295	116'000	29'000		7'041'071
Engagements résultant d'opérations de négoce								
Valeurs de remplacement négatives sur dérivés	7'286							7'286
Engagements d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Obligations de caisse			23'807	32'291	92'999	19'005		168'102
Emprunts et prêts des lettres de gage			25'000	429'000	1'335'000	1'281'000		3'070'000
Total année de référence	3'337'375	2'622'950	1'338'987	966'486	1'598'999	1'439'005	0	11'303'802
Année précédente	3'066'312	2'567'429	1'296'793	676'447	1'781'732	1'489'221	0	10'877'934

Informations se rapportant aux opérations hors bilan

Tableau 28

Répartition des créances et engagements conditionnels

en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Engagements conditionnels		
Engagements de couverture de crédit et similaires	14'891	12'395
Garanties de prestation de garantie et similaires		
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels		
Total des engagements conditionnels	14'891	12'395

Tableau 30

Répartition des opérations fiduciaires

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces			1'244
Placements fiduciaires auprès de sociétés liées			
Crédits fiduciaires			
Opérations fiduciaires relatives au prêt et à l'emprunt de titres, lorsque l'établissement agit en son nom pour le compte de clients			
Autres opérations fiduciaires			
Total des opérations fiduciaires		0	1'244

Tableau 31

Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

Informations se rapportant au compte de résultat

Tableau 33

Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produit des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs - opérations actives (réduction des produits d'intérêts)		50	0
Intérêts négatifs - opérations passives (réduction des charges d'intérêts)		124	0

Tableau 34

Répartition des charges de personnel

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations)		35'746	34'257
Prestations sociales		8'122	7'754
Adaptations de valeur relatives aux avantages ou engagements économiques découlant des institutions de prévoyance			
Autres charges de personnel		2'535	2'168
Total des charges du personnel		46'403	44'179

Tableau 35

Répartition des autres charges d'exploitation

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux		1'755	1'533
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication		15'102	13'871
Charges relatives aux véhicules, machines, mobilier et autres installations		817	932
Honoraires de sociétés d'audit		279	287
<i>dont prestations en matière d'audit financier et prudentiel</i>		279	276
<i>dont autres prestations de service</i>		0	11
Charges relatives aux frais d'acheminement de courrier		945	992
Charges relatives à différentes prestations de tiers		10'905	10'083
Charges relatives au marketing et à la publicité		9'403	4'123
Autres charges d'exploitation		2'364	2'245
Total des autres charges d'exploitation		41'569	34'066

Tableau 36

Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et de provisions libérées

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Variations des provisions et pertes			
Pertes opérationnelles		-132	-46
Provisions nécessaires à l'exploitation		0	0
Risques de défaillance hors bilan		571	-37
		439	-83
Produits extraordinaires			
Réévaluation et vente de diverses participations		2'301	56
Dédommagement sinistre bâtiment		10	54
Solde d'opérations hors exploitation		12	27
		2'323	137
Charges extraordinaires		0	0
Variation des réserves pour risques bancaires généraux			
Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux		-26'700	-42'250

Tableau 37

Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à leur valeur d'acquisition

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Réévaluation des parts de la participation Banque Cantonale du Jura SA		2'224	0
Réévaluation des parts de la participation Parking du Seyon		0	1

A woman with long brown hair, wearing a light pink t-shirt and dark shorts, is sitting on the edge of a white boat. She is looking out over a body of water towards a distant shoreline under a dramatic, cloudy sky at sunset. The warm light of the setting sun illuminates her face and the water. The boat's deck and some equipment are visible in the foreground.

06

Rapport de l'organe
de révision



Tournage du film « Le Lac » – Clotilde Courau & Joseph Aredy SCS

Comptes annuels 2025**Rapport de l'organe de révision**

Au Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel
concernant la Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel

Rapport sur l'audit des comptes annuels**Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale Neuchâteloise (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions comptables pour les banques, et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit**Identification et évaluation des corrections de valeur liées à des créances sur la clientèle et hypothécaires compromises**

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Élément clé de l'audit

La Banque Cantonale Neuchâteloise présente au 31 décembre 2025 des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, déduction faite des corrections de valeur pour risques de crédit, pour un montant de CHF 9,6 milliards, ce qui représente 77,1% du total des actifs. Les corrections de valeur pour risques de crédit sur les créances sur la clientèle et hypothécaires compromises s'élèvent à CHF 19,0 millions.

L'identification des risques et l'évaluation des corrections de valeur individuelles sur créances compromises comprend une marge d'appréciation de la part de la direction et constitue un domaine de jugement important notamment concernant les hypothèses relatives à l'estimation de la valeur de liquidation des gages et de la capacité de remboursement du débiteur.

Notre approche

Nos procédures d'audit ont consisté, entre autres, à évaluer la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à l'identification et l'évaluation des corrections de valeur liées à des créances sur la clientèle et à des créances hypothécaires compromises. Il s'agit notamment des contrôles relatifs à l'identification, au calcul, à l'approbation, à l'enregistrement et au suivi des besoins de corrections de valeur.

Sur la base de tests par sondages, nous avons vérifié :

- ◀ L'identification des créances compromises ainsi que des créances présentant des risques accrus
- ◀ L'évaluation des corrections de valeur sur la base des hypothèses utilisées par la direction et la capacité de remboursement du débiteur
- ◀ L'évaluation et l'actualisation des suretés conformément aux directives internes de la société

Nous avons également examiné le caractère approprié des principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués ainsi que les informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant l'identification et l'évaluation des corrections de valeur liées à des créances sur la clientèle et à des créances hypothécaires compromises, voir :

◀ Section « Gestion des risques, Risques de crédit » aux pages 53 et 54.

◀ Section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur » aux pages 56 et 57.

◀ « Tableau 2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises » à la page 58.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit, ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et conglomerats financiers, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

◀ Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

◀ Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

◀ Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

◀ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe

comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

- ◀ Nous évaluons la présentation, dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et à l'art. 11 de la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, 17 février 2026

KPMG SA

Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Naomi Chaubert
Expert-réviseur agréé



Tournage du film « Le Lac » – Joseph Areddy SCS



Tournage du film « Le Lac » – Joseph Areddy SCS



Banque Cantonale Neuchâteloise
Place Pury 4
CH-2001 Neuchâtel
T +41(0)32 723 61 11

info@bcn.ch
www.bcn.ch